



ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Conseil municipal du mars 2018

- *Les articles L.2312-1^{er}, L.3312-1^{er}, L.4311-1^{er} et L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient, en fonction de la spécificité de la collectivité, la nécessité de présenter au Conseil Municipal, dans les deux mois précédant le vote du budget de l'année, le débat d'orientation budgétaire qui lui est rattaché.*
- *Il est rappelé, à cet effet, que le débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique.*

Si avant le DOB n'obéissait à aucun formalisme, La Loi NOTRE n° 2015-991 du 7 Aout 2015 portant Réforme de la Nouvelle Organisation de la République cristallise la notion de Débat d'Orientation Budgétaire dans le terme de Rapport d'Orientations budgétaires (ROB) ;

Le ROB doit porter :

- Sur les orientations budgétaires et sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes
- Les engagements pluriannuels pris par la collectivité en matière d'investissements
- Des informations sur la structure et la gestion de la Dette
- L'Evolution prévisionnelle du niveau d'Epargne

La présentation de ce Rapport par l'exécutif doit alors donner lieu à un Débat dont il sera pris acte dans une délibération spécifique

** Ce débat permet à l'Assemblée délibérante :*

- de prendre connaissance des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,*
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité,*
- de connaître la stratégie financière mise en œuvre par la collectivité*



ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

CONTEXTE NATIONAL DANS LEQUEL LE BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE S'INSCRIRA

Que retenir de la Loi de Programmation des Finances Publiques et de la loi de Finances 2018

- Une réforme de la DGF enterrée....mais une enveloppe toujours en baisse
- Une nouvelle forme d'association avec les plus grandes collectivités à l'effort de redressement des comptes publics
- Le secteur Public Local contribuera, encore, au redressement des comptes publics pour 13 milliards d'euros sur la période 2018-2022
- Des dépenses de fonctionnement qui ne devront pas augmenter de plus de 1,20 %
- Un ratio de désendettement placé sous surveillance pour limiter l'endettement local
- Une taxe d'habitation réformée mais non supprimée
- DSU et DSR : des abondements 2018 divisés par deux
- Une enveloppe du FPIC figé à son niveau 2016 soit 1 milliard

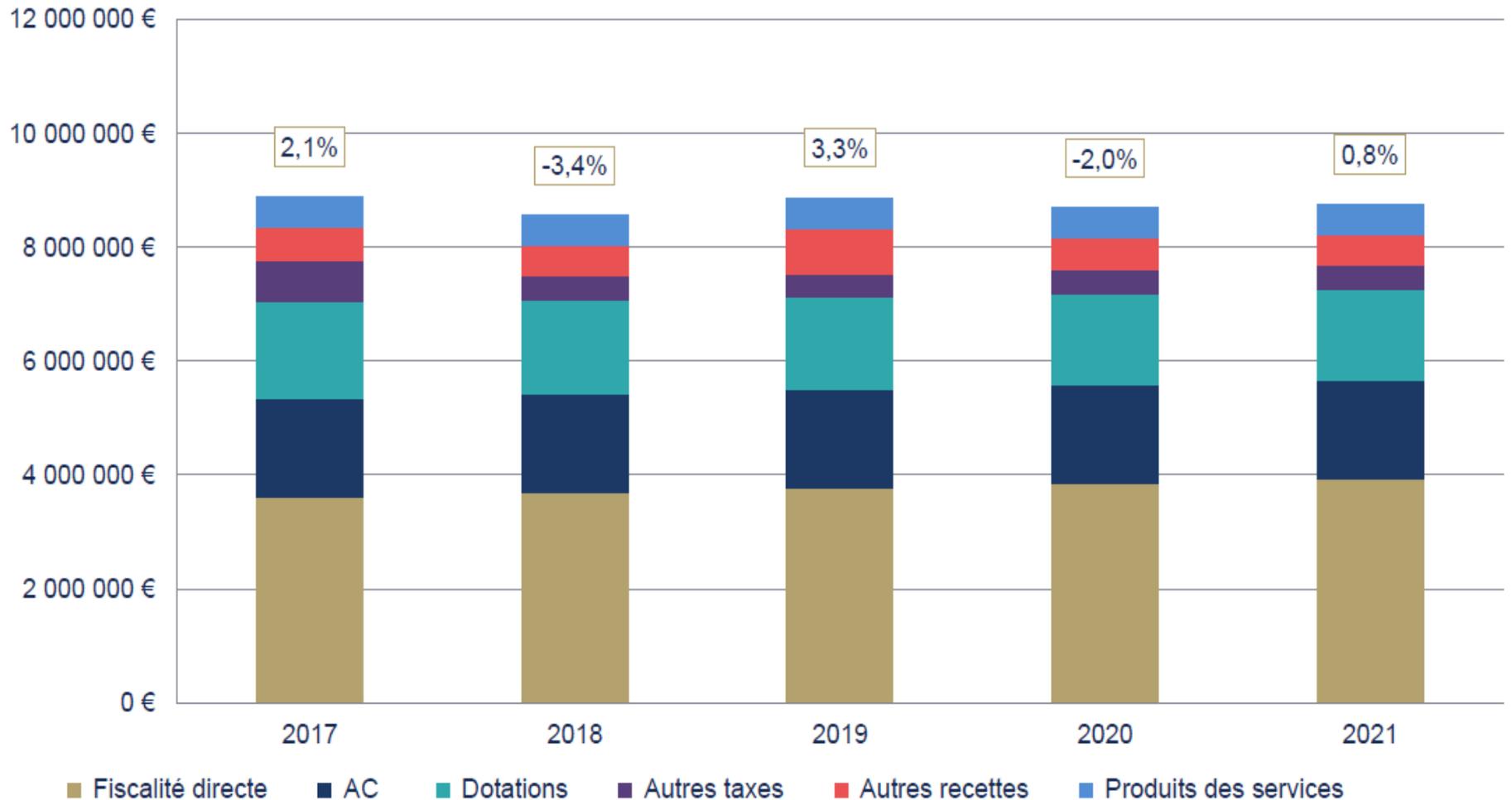


ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

ORIENTATIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement qui tendent vers une stabilité hors mouvements exceptionnels

Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement





ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

FOCUS SUR LES DOTATIONS

LA LOF 2018...

La Dotation Forfaitaire toujours impactée par l'écrêtement

La loi de finances 2016 entendait simplifier la DGF des communes à partir de 2017 et supprimer les parts historiques sans valeur péréquatrice. Toutefois, lors du congrès des Maires, la réforme annoncée pour 2018, a été abandonnée

En 2018, sont donc conservés les mêmes éléments de calcul qu'en 2017, soit :

Dotation Forfaitaire N-1 donc 2017

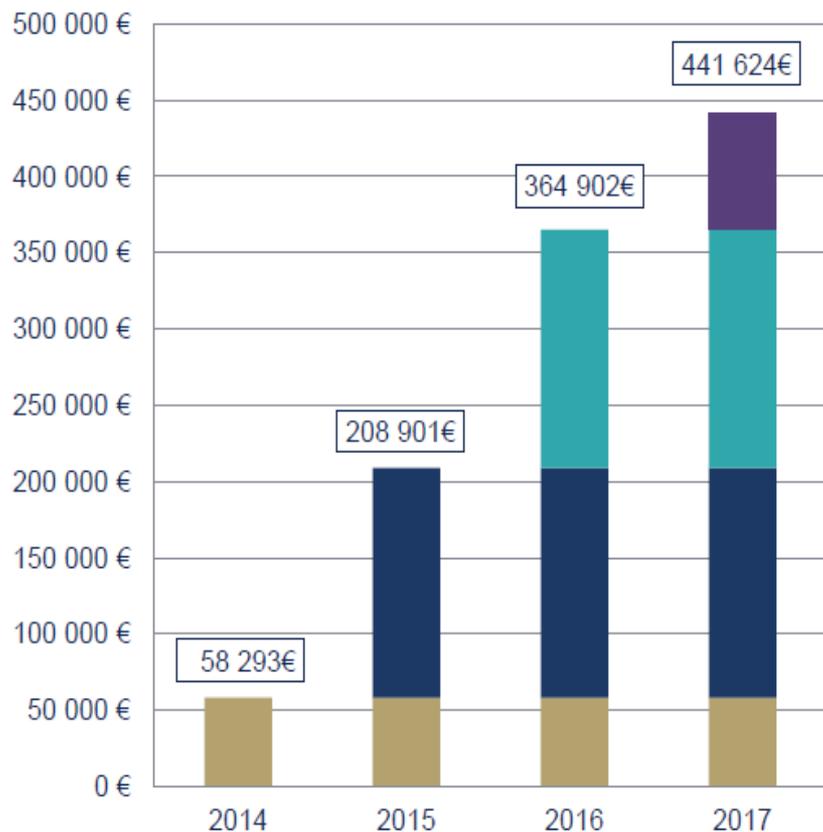
Evolution selon la population (2017 : 8352 2018 : 8526 chiffres INSEE)

Ecrêtement plafonné à 1% en fonction du potentiel fiscal (si le potentiel fiscal de la ville est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen, l'écrêtement est alors activé).

L'application du calcul décrit ci dessus conclue à une minoration estimée à hauteur **de 20 à 30 K€** pour Entraigues

L'impact de la minoration sur la dotation forfaitaire de la ville depuis 2014

Effort cumulé supporté par la ville



■ Minoration 2014

■ Minoration 2015

■ Minoration 2016

■ Minoration 2017

- Depuis 2014, la ville subit une contribution au titre du redressement des finances publics (CRFP). Celle-ci résulte d'un effort cumulé de plus de 440K€ sur les quatre derniers exercices.
- A cela, il faut rajouter l'écrêtement qui est applicable à la ville depuis 2015 est qui lui est imposé par rapport à son écart du potentiel fiscal par rapport à la moyenne nationale.
- Pour information cela représente entre 25 et 30K€ annuel.
- Ainsi, au global l'effort supporté par la ville (CRFP + écrêtements) se hisse à 520 551€
- **A noter que :**
 1. La CRFP voit bien son terme en LFI 2018
 2. Autant l'écrêtement, lui, perdurera dans le temps

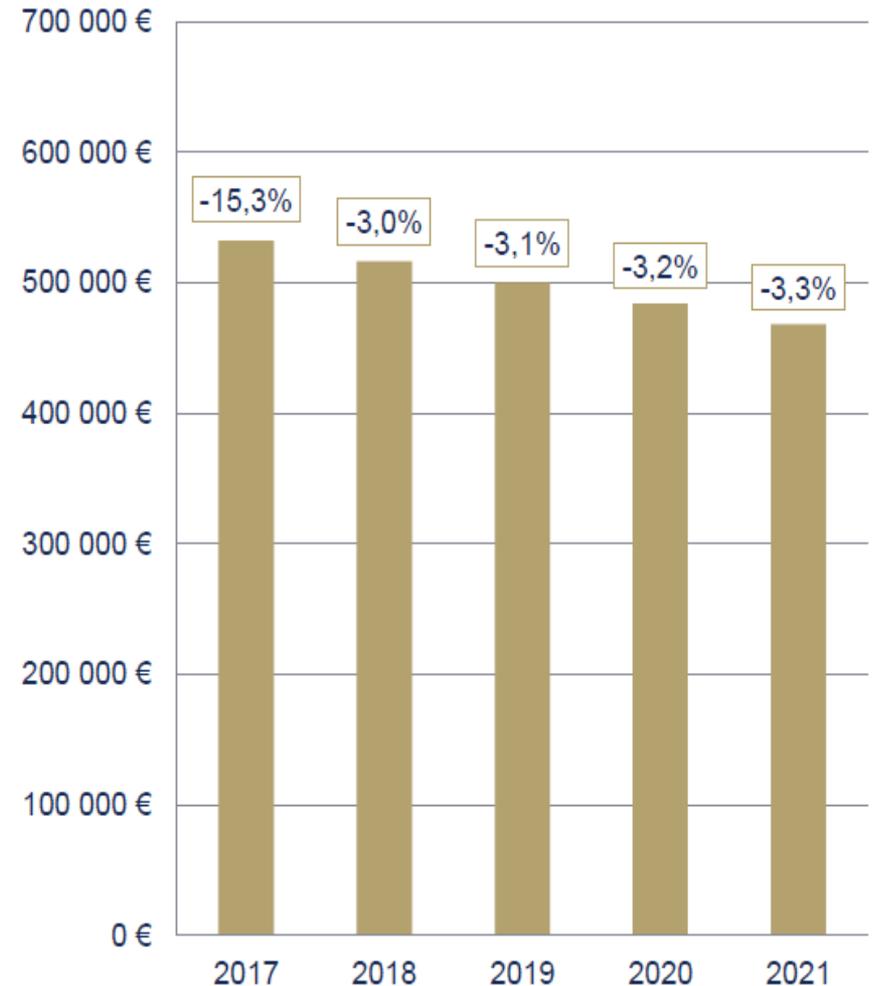
La dotation forfaitaire toujours impactée par l'écrêtement en 2018

Bien que la CRFP arrive à son terme en 2017, l'écrêtement reste d'actualité de 2018 à 2021 dans les textes actuels.

Ainsi, le calcul de la dotation forfaitaire à partir de 2018 est issue des éléments suivants:

- De la dotation forfaitaire N-1
- De la variation de population qui sera constatée sur l'exercice
- Du potentiel fiscal de la ville. Si celui-ci est supérieur à 75% du moyen, un écrêtement s'applique sur la DF permettant de financer les hausses de la péréquation verticale notamment (écrêtement plafonné à 1% des RRF)

Évolution estimée de la dotation forfaitaire



PEREQUATION VERTICALE : des abondements des la DSR, DSU et DNP réduits de moitié en 2018

La ville n'est plus éligible à la DSU

Mais elle reste éligible à la DSR, part Péréquation : en 2017 pour un montant de 111 787 soit + 7,76 % par rapport à la DSR perçues en 2016 (102 908).

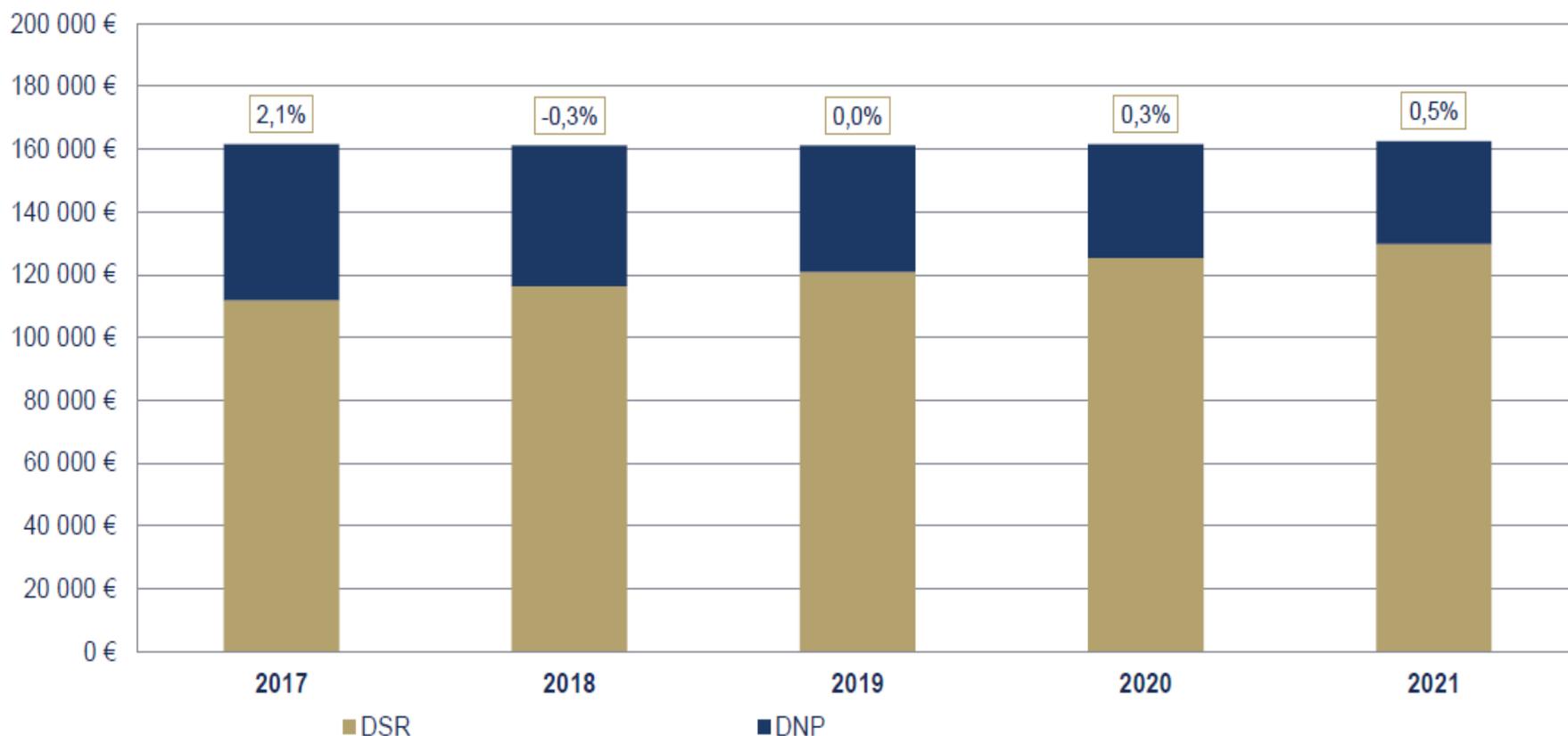
En partant de l'hypothèse où la ville resterait éligible à la part péréquation, nous avons retenu une hypothèse de progression de 4 % en 2018, ce qui donne un montant de 116 287 €

Cette hypothèse d'évolution soit + 4 % a été maintenue jusqu'en 2020

La DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP) : depuis 2016 l'enveloppe nationale est figée

La ville a été éligible à la part principale en 2017 au titre des communes « Effort fiscal assoupli ». Si elle restait éligible en 2018, elle bénéficierait d'une attribution minorée dont le montant ne peut pas être inférieur à 90% du montant notifié en 2017, soit 44 782 €.

Évolution de la DSR et de la DNP



Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) : son enveloppe est désormais figée au niveau de 2016 soit 1 milliard d'euros

Créé en 2012, le FPIC avait vocation à redistribuer aux communes et EPCI les moins riches 2% des richesses fiscales du bloc communal soit environ 1,15 milliard. Reporté deux fois, l'enveloppe est définitivement bloquée à 1 milliards d'euros.

La ville est à la fois contributrice et bénéficiaire du FPIC. En 2017 la part « bénéficiaire » s'est élevée à 160 691 €, la part « contributrice » à 60 873 €. Le solde « bénéficiaire » a diminué de 13 % par rapport à 2016 : 99 818 € en 2017 contre 115 689 € en 2016

Compte tenu de la stabilité de l'enveloppe pour les années à venir, notre contribution pourrait augmenter et notre part bénéficiaire diminuer. Le solde s'en trouverait réduit à 80 000 €. C'est cette hypothèse qui a été retenue.

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION impactée par le transfert de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage

La loi NOTRe du 7 août 2015 a transféré la compétence « Gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage » aux EPCI

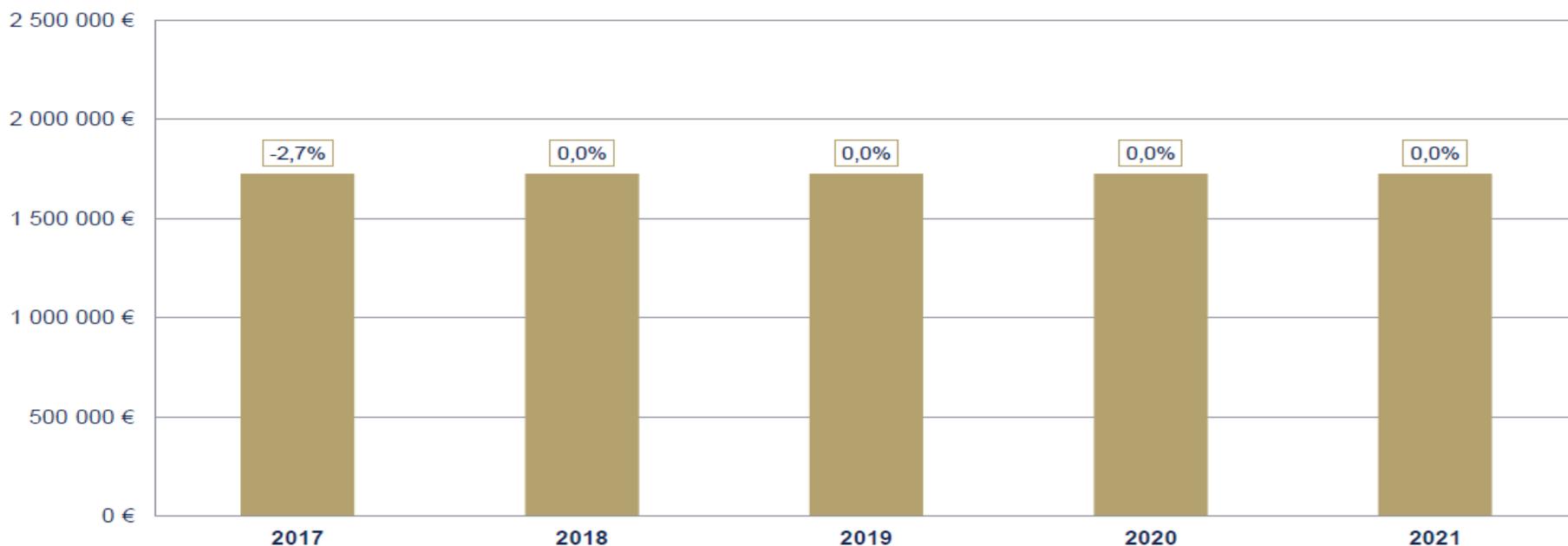
Le transfert des dépenses s'accompagne d'une diminution de l'attribution de compensation du même montant.

Le rapport de la CLECT, validé par le Conseil Communautaire et le Conseil municipal, a fixé les dépenses transférées à 47 420 €.

L'attribution de compensation 2017 a donc été revue à 1 725 665 €.

Dans les hypothèses elle est figée à ce montant sur toute la période

Évolution de l'AC versée par l'intercommunalité



EVOLUTION DES PRINCIPALES DOTATIONS

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 estimée
Dotation Forfaitaire	1 020 345,00	968 057,00	799 828,00	628 260,00	532 011,00	516 000,00
<i>% évolution n/n-1</i>		-5,12%	-17,38%	-21,45%	-15,32%	-3,01%
Dotation Solidarité Rurale	90 607,00	91 653,00	98 098,00	102 908,00	111 787,00	116 287,00
<i>% évolution n/n-1</i>		1,15%	7,03%	4,90%	8,63%	5,00%
Dotation Nationale Péréquation	89 043,00	68 255,00	61 430,00	55 287,00	49 758,00	44 782,20
<i>% évolution n/n-1</i>		-23,35%	-10,00%	-10,00%	-10,00%	-10,00%
TOTAL DOTATIONS ETAT	1 199 995,00	1 127 965,00	959 356,00	786 455,00	693 556,00	677 069,20
<i>variation valeur absolue n/n-1</i>		-72 030,00	-168 609,00	-172 901,00	-92 899,00	-16 486,80
<i>% évolution n/n-1</i>		-6,00%	-14,95%	-18,02%	-11,81%	-2,38%
<i>varaition cumulée valeur absolue</i>		-72 030,00	-240 639,00	-413 540,00	-506 439,00	-522 925,80
<i>% variation cumulée/2013</i>					-42,20%	-43,58%
FPIC encaissé (recette)	69 884,00	115 492,00	139 901,00	172 620,00	160 691,00	150 000,00
FPIC reversé (dépenses)			35 627,00	56 931,00	60 873,00	65 000,00
FPIC REEL	69 884,00	115 492,00	104 274,00	115 689,00	99 818,00	85 000,00
<i>% évolution n/n-1</i>		65,26%	-9,71%	10,95%	-13,72%	-14,85%
Pénalités SRU (dépenses)				34 231,52	72 616,80	85 000,00
<i>% évolution n/n-1</i>					112,13%	17,05%
TOTAL VERSEMENTS ETAT	1 269 879,00	1 243 457,00	1 063 630,00	867 912,48	720 757,20	677 069,20
<i>solde n/n-1</i>		-26 422,00	-179 827,00	-195 717,52	-147 155,28	-43 688,00
PERTE DE RECETTES CUMULEE/2013						
		-26 422,00	-206 249,00	-401 966,52	-549 121,80	-592 809,80

Evolution de la Dotation Forfaitaire depuis 2013

1 100 000 €

1 000 000 €

900 000 €

800 000 €

700 000 €

600 000 €

500 000 €

400 000 €

■ 2013

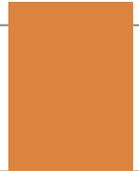
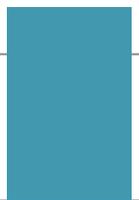
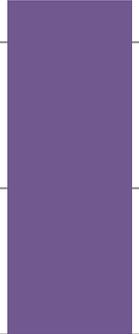
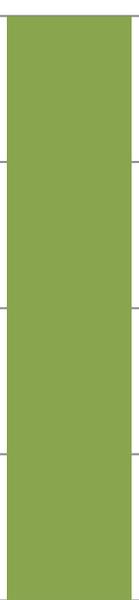
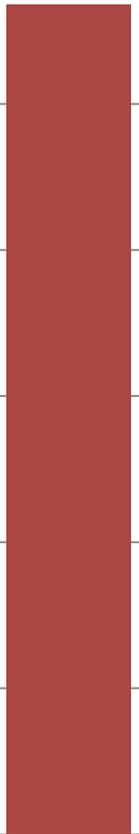
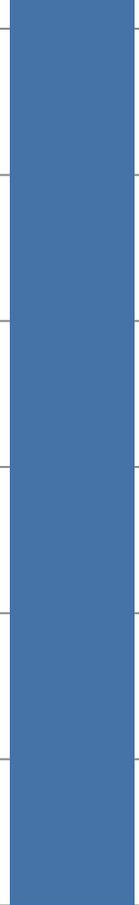
■ 2014

■ 2015

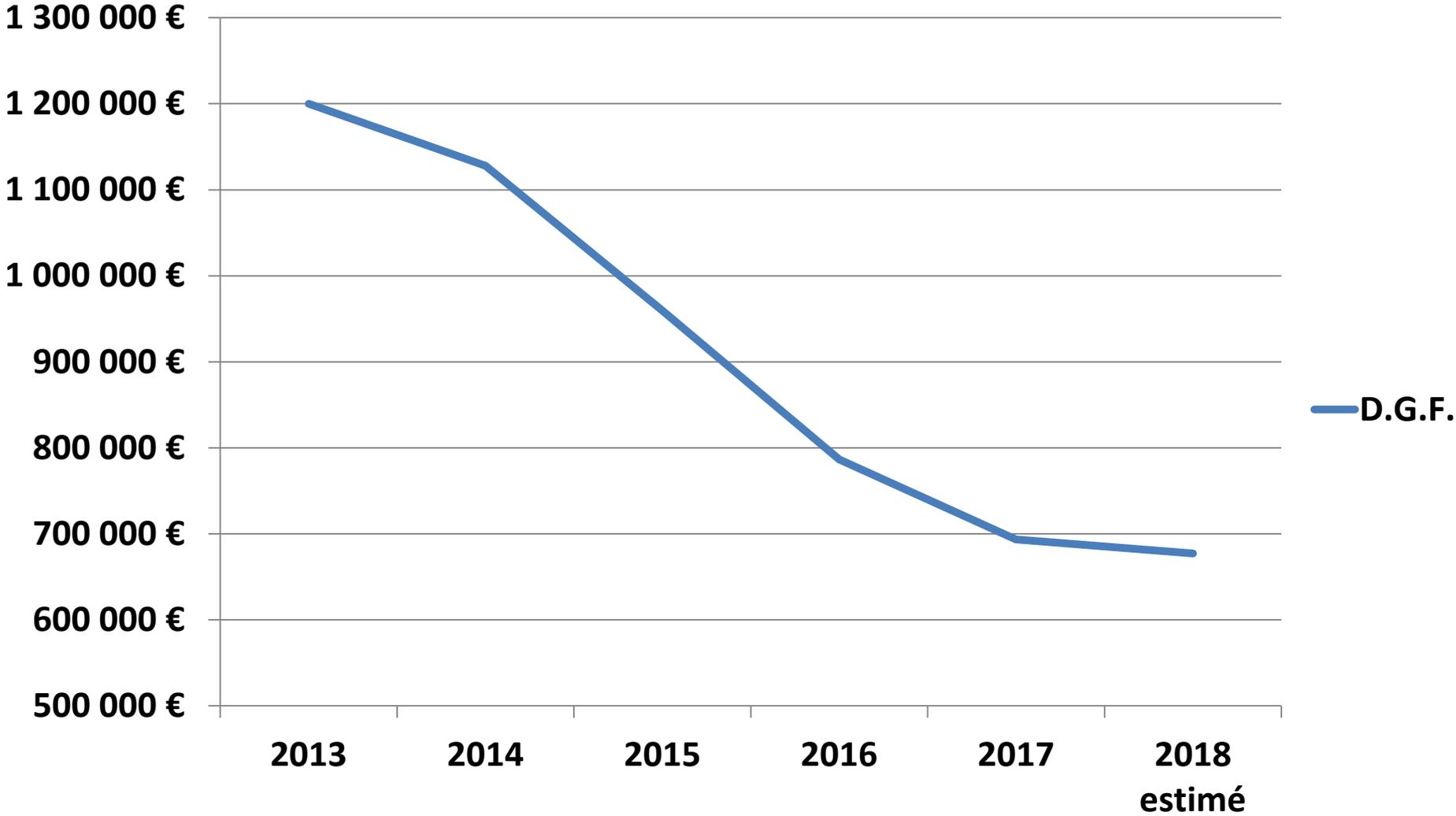
■ 2016

■ 2017

■ 2018 estimé



Evolution de la D.G.F. depuis 2013



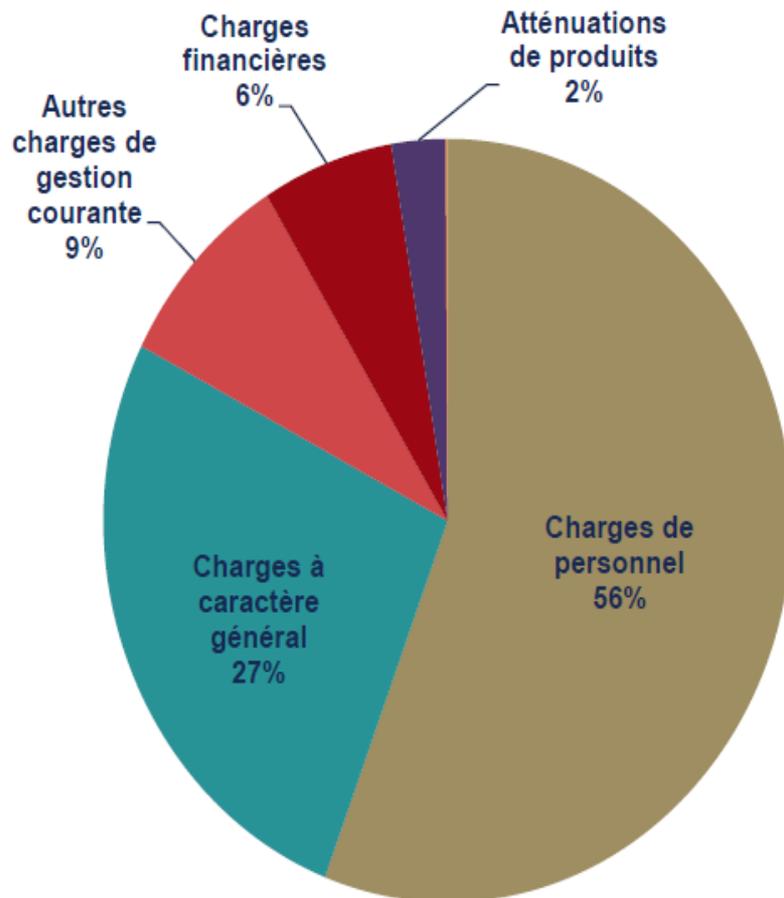


ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

ORIENTATIONS DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des DRF en 2017



Les charges de personnel (56%) constituent le principal poste de dépenses. Elles vont subir les effets de décisions prises au niveau national (revalorisation des catégories A et B, rythmes scolaires, revalorisation du point d'indice...) mais également au niveau de la collectivité (départs à la retraite, recrutements, remplacements...).

Les charges à caractère général (27%) comprennent les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

Les autres charges de gestion courante (9%) correspondent aux subventions versées par la commune, à ses participations aux syndicats, ainsi qu'aux indemnités des élus.

Les charges financières (6%) évolueront en fonction de la politique d'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt.

Les atténuations de produits (2%) correspondent au versement du FPIC et aux pénalités dû à la loi SRU.

Une évolution des charges à caractère général sur 2018 liée aux travaux d'entretien des bâtiments

Évolution des charges à caractère général



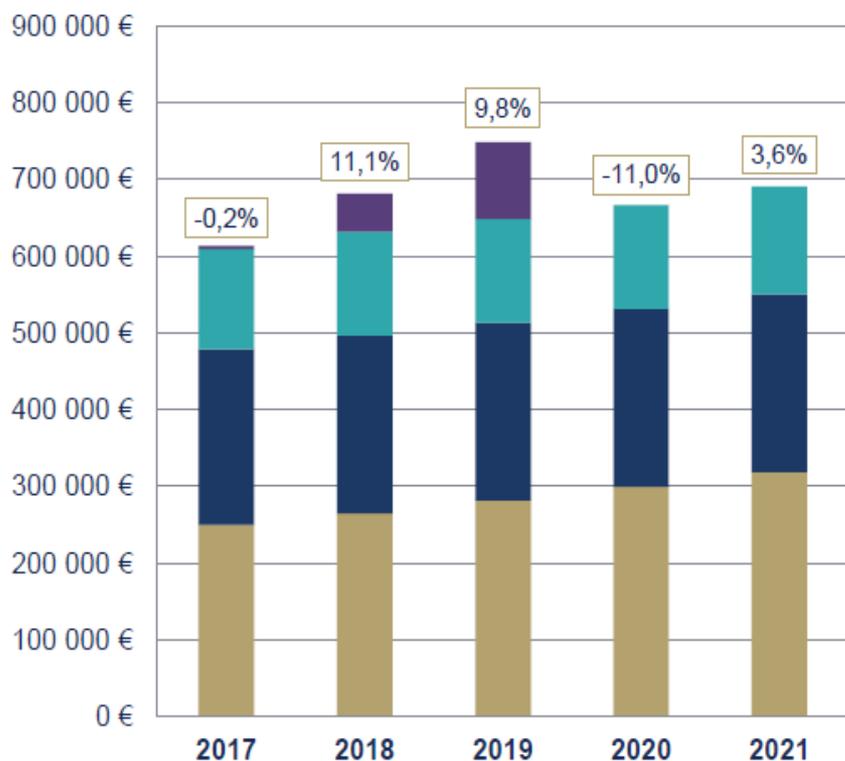
Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation qui se répercute sur les prix à la consommation mais également en fonction des services rendus à la population.

Ce scénario tient compte d'une évolution de +10% de ce poste de dépense en 2018. Cela correspond à la prise en compte de travaux d'entretien des bâtiments important à réaliser.

À noter que le ratio du chapitre par rapport aux dépenses de fonctionnement, qui s'élève à 26,8%, est légèrement supérieur à la moyenne constatée en 2015 sur l'ensemble des communes au niveau national (24,3%). Cette donnée est à mettre en relation avec le niveau de services proposés par la ville.

Des charges de gestion courante en augmentation

Évolution des charges de gestion courante



- Subventions BA
- Autres charges de gestion courante
- Subventions
- Contingents et participations obligatoires

La ville a programmé des subventions aux budgets annexes en fonction des besoins :

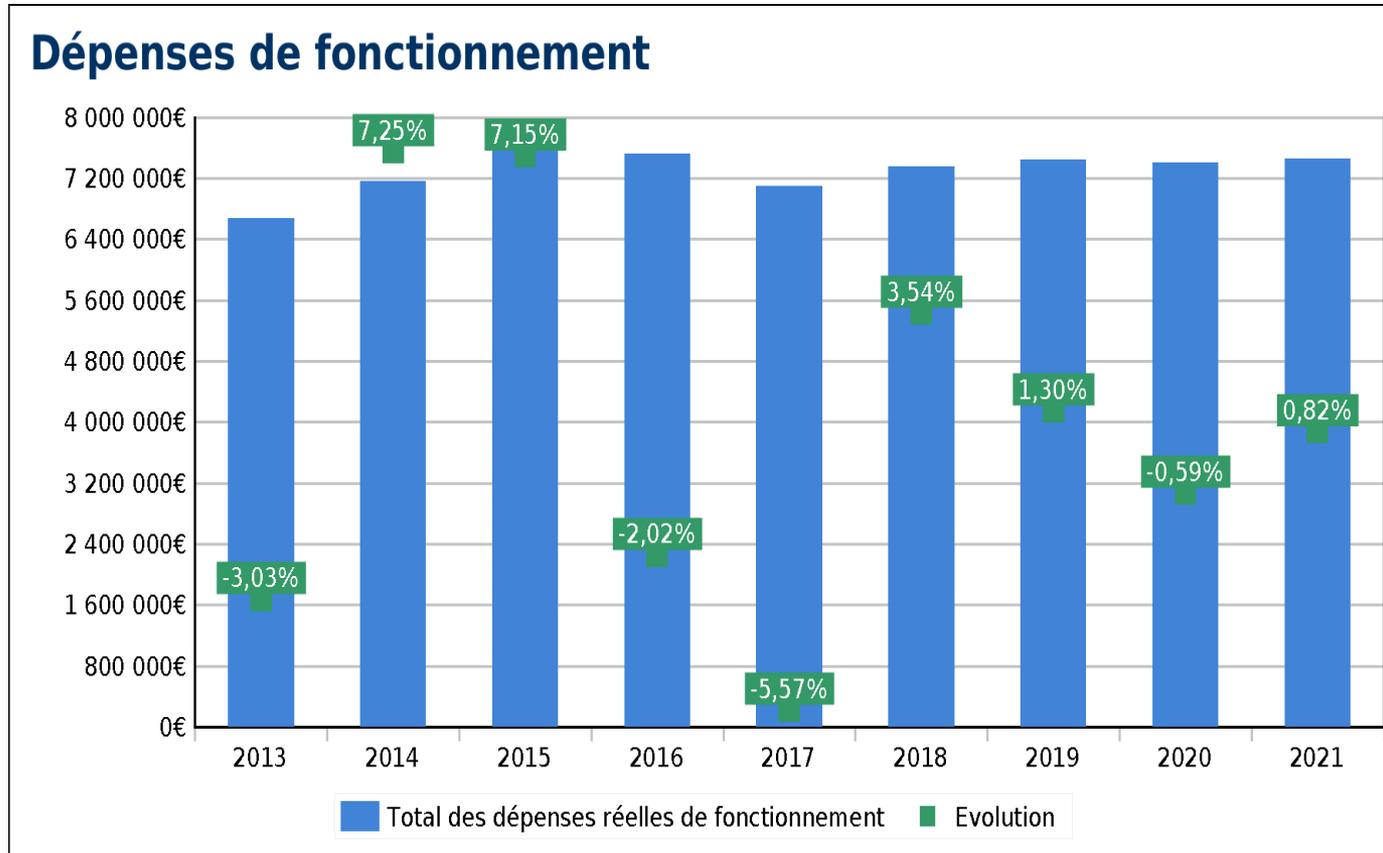
- En 2017 : 4 500€ au budget pompes funèbres
- En 2018 : 50 000€ au budget Moulin Vieux
- En 2019 : 100 000€ la Tasques (financement du terrain pour la construction du nouveau SDIS)

La participation versée au SDIS est revalorisé chaque année, dans ce scénario, de +7% / an.

Les subventions versées aux associations sont figées au niveau de 2017.

Les autres charges de gestion courante, regroupant principalement les indemnités des élus. Celles-ci sont figées sur la fin de mandat.

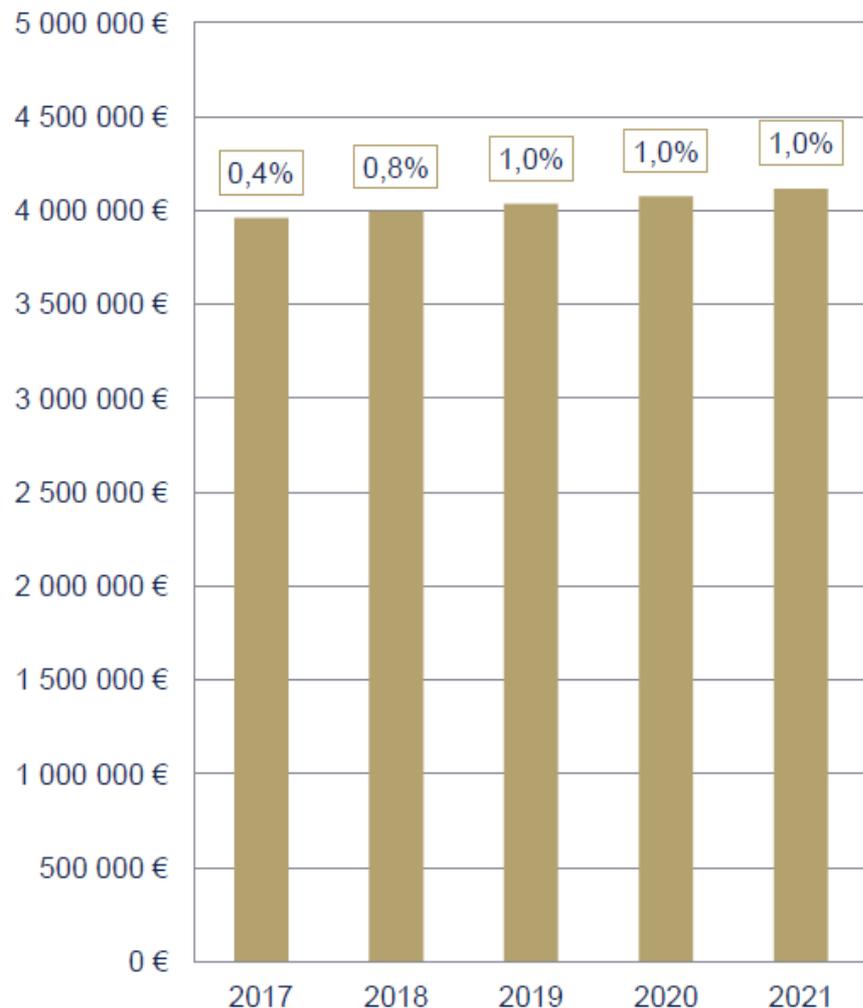
Sur la période 2018/2021, des dépenses de fonctionnement en très légère hausse pour maintenir le patrimoine en bon état mais stabilisées à partir de 2019



**UNE MAITRISE DES CHARGES
DE PERSONNEL QUI IMPOSE
DES CHOIX EN MATIERE DE RECRUTEMENT**

La ville s'impose une maîtrise des charges de personnel

Évolution des charges de personnel



Les charges de personnel vont subir :

- L'effet GVT
- La revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui s'effectue en deux fois : +0.6% en 2016 et + 0.6% en 2017

Ces éléments sont indépendants de la politique d'avancement et de recrutement au sein de la collectivité.

Les chiffres 2017 et 2018 correspondent au CA 2017 et au estimation 2018.

L'effet GVT est estimé par la ville à +1% / an.

Attention : l'évolution présentée ici (uniquement +1%/an à partir de 2019) implique un travail quotidien et assidu de la masse salariale.

Le ratio des dépenses de personnel s'élève à 55,8%. Il est comparable à la moyenne constatée sur l'ensemble des villes de 5 000 à 10 000 habitants en 2015 (54,9%).

évolution de la masse salariale 2017/2018

- Evaluation à partir du réalisé 2017 et de la paie de Janvier 2018
- Les départs et les arrivées en cours d'année 2017 et en 2018 ont été pris en compte
- Les départs programmés en 2018 (retraite, mutation) ont été pris en compte
- Les revalorisation des échelles de salaire et les effets du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) soit les évolutions de carrières projetée sur les 12 mois
- La mise en place du RIFSEEP en fin 2017 a été pris en compte

- La hausse du taux de CSG +1,7 % mis à la charge des communes a été intégrée
- Aucun recrutement supplémentaire n'a été programmé
- Le non remplacement de certains agents pris en compte
- Maintien de l'impact budgétaire de la Réforme des Rythmes Scolaires jusqu'en juin et la réorganisation à partir de septembre

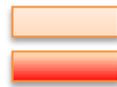
Selon les hypothèses ci-dessus, une évolution limitée de la masse salariale par rapport au réalisé 2017 : moins de 1 %

Les «charges du personnel» représentent 56 % des dépenses Réelles de fonctionnement. A effectifs constants et sans création d'emplois les décisions prises au niveau national (augmentation de la valeur du point d'indice, évolutions de carrières...) entraînent une augmentation de ce Chapitre budgétaire qui est le plus lourd de toute la section de fonctionnement.

Augmentation des charges salariales



Baisse des dotations de l'Etat



Effet ciseaux possible à moyen terme

la Commission des Finances du 8 Février 2017

a validé les orientations suivantes....

2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	8 357 169	8 408 734	8 992 943	8 916 502	8 935 767	8 895 940	8 861 965	8 688 264	8 756 835
Dépenses de fonctionnement	6 677 037	7 161 357	7 673 262	7 518 379	7 099 882	7 351 127	7 446 537	7 402 393	7 462 812
dont intérêts de la dette	358 975	364 775	792 868	671 252	451 825	428 158	396 014	372 660	347 013
Recettes d'investissement	3 650 912	532 226	953 244	2 862 322	836 425	922 285	900 227	559 571	375 272
dont emprunts souscrits	1 000 000	0	0	1 000 000	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	4 475 788	3 700 015	3 486 268	1 657 461	1 563 617	3 638 357	2 571 385	1 986 051	1 901 388
dont capital de la dette	368 393	441 782	358 635	371 712	708 785	714 857	721 385	736 051	751 388
dont P.P.I (Plan Pluri-annuel d'Investissements)	2 120 289	3 255 152	3 127 634	1 281 899	854 832	2 923 500	1 850 000	1 250 000	1 150 000

3 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

3.1 - Soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montants	1 877 346	1 524 624	1 336 549	1 849 375	2 233 495	1 652 971	1 811 441	1 658 531	1 641 036

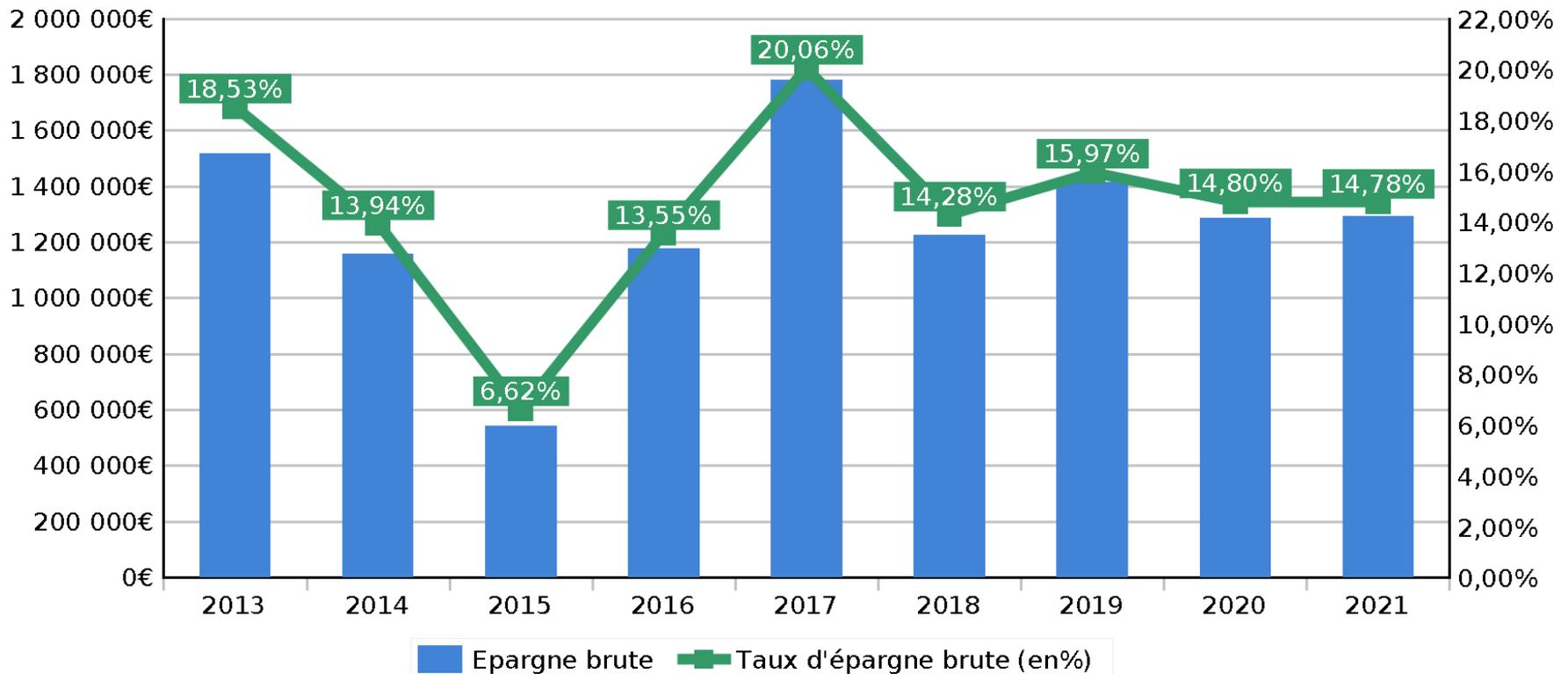
Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.
L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montants	1 518 371	1 159 849	543 681	1 178 123	1 781 670	1 224 813	1 415 428	1 285 871	1 294 023

3.2 - Epargne brute

Epargne brute = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette. Un ratio entre 8 et 15 % est satisfaisant (source : EXFILO expertise des finances locales)

Epargne brute



Épargne nette = Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	8 357 169	8 408 734	8 992 943	8 916 502	8 935 767	8 895 940	8 861 965	8 688 264	8 756 835
Épargne de gestion	1 877 346	1 524 624	1 336 549	1 849 375	2 233 495	1 652 971	1 811 441	1 658 531	1 641 036
Épargne brute	1 518 371	1 159 849	543 681	1 178 123	1 781 670	1 224 813	1 415 428	1 285 871	1 294 023
Taux d'épargne brute (en %)	18,53 %	13,94 %	6,62 %	13,55 %	20,06 %	14,28 %	15,97 %	14,8 %	14,78 %
Épargne nette	1 149 977	718 067	185 047	806 411	1 072 884	509 956	694 043	549 820	542 636

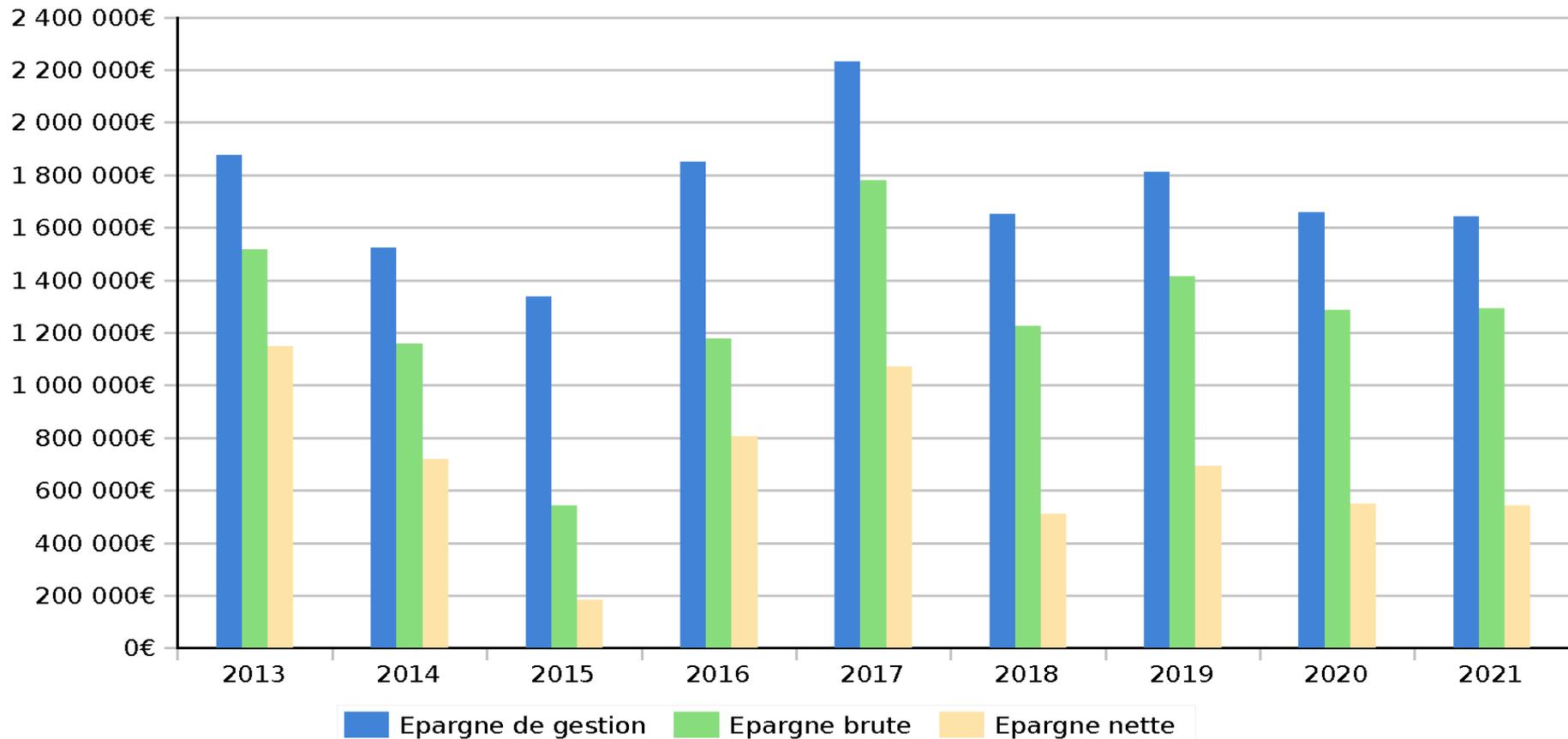
EVOLUTION DES EPARGNES

L'épargne de gestion est stabilisée au dessus de 1,6 millions

L'épargne brute au dessus de 1,2 millions

L'épargne nette entre 600 et 500 000 €

Epargnes

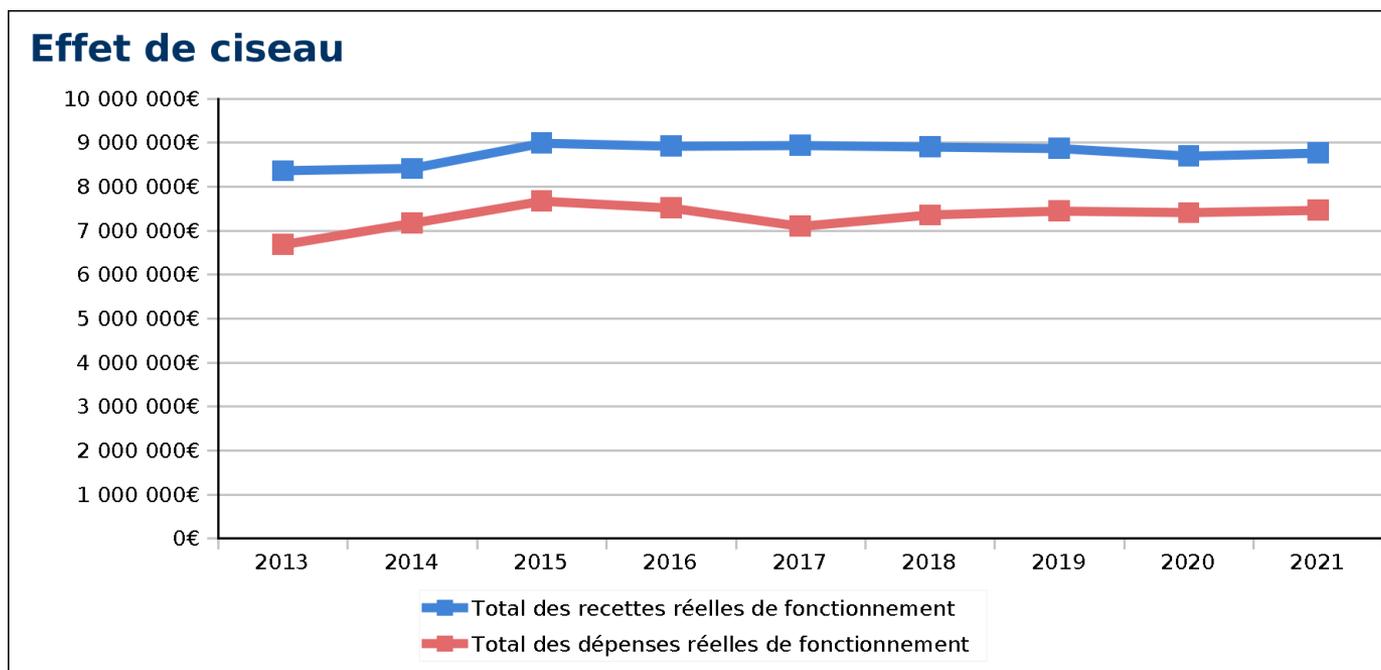


3.3 - Effet de ciseau

Effet de ciseau : Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations. Tant que les recettes sont supérieures aux dépenses, l'effet de ciseau n'est pas présent

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	8 357 169	8 408 734	8 992 943	8 916 502	8 935 767	8 895 940	8 861 965	8 688 264	8 756 835
Evolution n-1	-7,11 %	0,62 %	6,95 %	-0,85 %	0,22 %	-0,45 %	-0,38 %	-1,96 %	0,79 %
Dépenses de fonctionnement	6 677 037	7 161 357	7 673 262	7 518 379	7 099 882	7 351 127	7 446 537	7 402 393	7 462 812
Evolution n-1	-3,03 %	7,25 %	7,15 %	-2,02 %	-5,57 %	3,54 %	1,3 %	-0,59 %	0,82 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter. Selon les hypothèse retenue, à l'horizon 2021 l'effet de ciseau n'est pas présent, mais la prudence s'impose

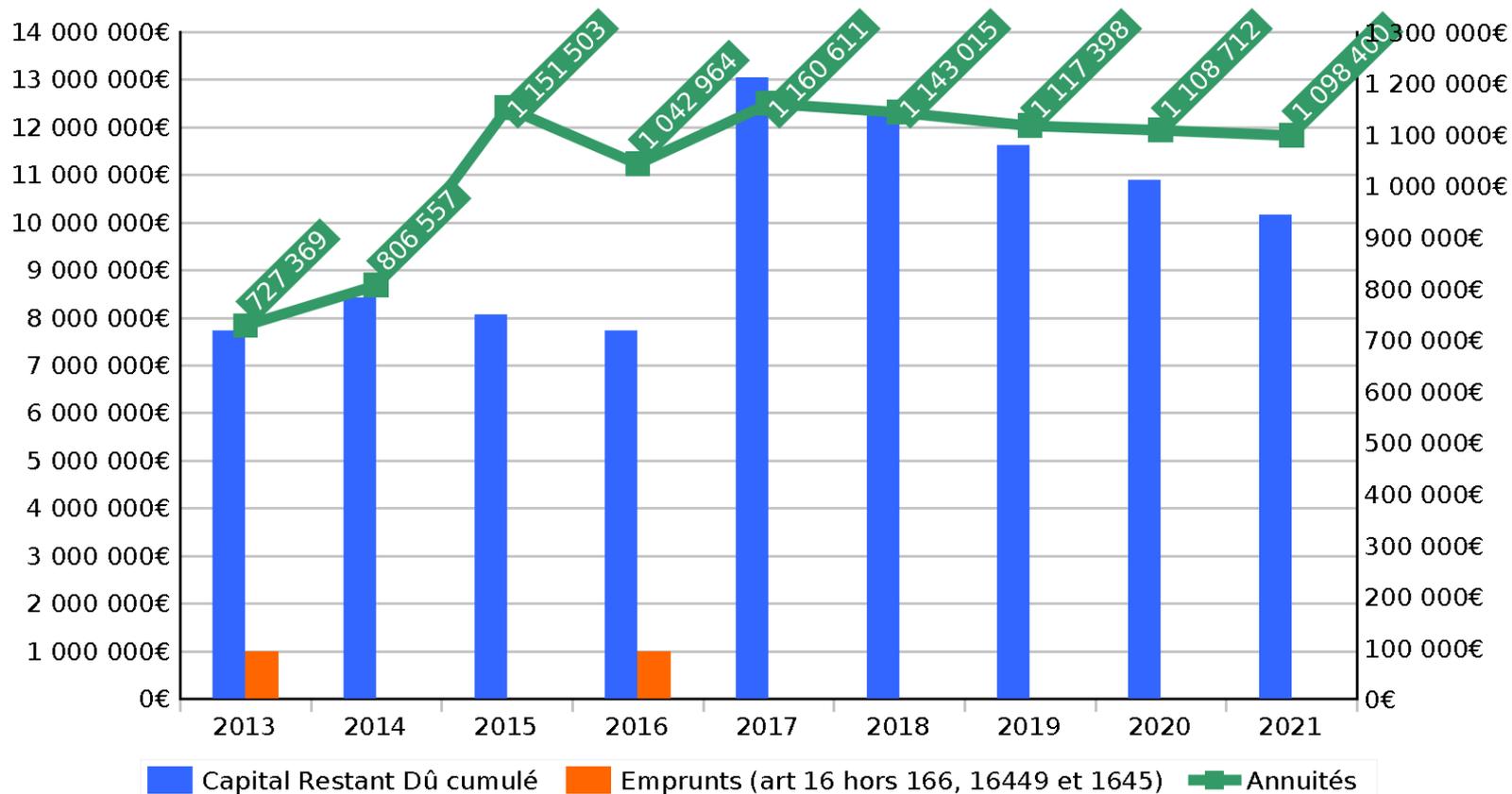
ZOOM SUR L'ETAT DE LA DETTE

EXTINCTION DE LA DETTE : entre 2017 et 2021 , moins 3 millions d'euros

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2017	13 039 387.33 €	708 785.36 €	451 825.17 €	1 160 610.53 €	12 330 601.97 €
2018	12 330 601.97 €	714 857.00 €	428 157.63 €	1 143 014.63 €	11 615 744.97 €
2019	11 615 744.97 €	721 384.55 €	* 396 007.96 €	* 1 117 392.51 €	10 894 360.42 €
2020	10 894 360.42 €	736 051.40 €	* 372 654.89 €	* 1 108 706.29 €	10 158 309.02 €
2021	10 158 309.02 €	751 387.53 €	* 347 007.71 €	* 1 098 395.24 €	9 406 921.49 €
2022	9 406 921.49 €	767 424.28 €	* 321 693.68 €	* 1 089 117.96 €	8 639 497.21 €
2023	8 639 497.21 €	784 194.55 €	* 295 802.95 €	* 1 079 997.50 €	7 855 302.66 €
2024	7 855 302.66 €	801 732.82 €	* 269 954.54 €	* 1 071 687.36 €	7 053 569.84 €
2025	7 053 569.84 €	820 075.16 €	* 242 181.77 €	* 1 062 256.93 €	6 233 494.68 €
2026	6 233 494.68 €	807 042.22 €	* 214 686.31 €	* 1 021 728.53 €	5 426 452.46 €
2027	5 426 452.46 €	826 314.78 €	* 186 997.89 €	* 1 013 312.67 €	4 600 137.68 €
2028	4 600 137.68 €	799 741.57 €	* 158 990.56 €	* 958 732.13 €	3 800 396.11 €
2029	3 800 396.11 €	700 231.86 €	* 131 600.15 €	* 831 832.01 €	3 100 164.25 €
2030	3 100 164.25 €	701 974.86 €	* 107 981.98 €	* 809 956.84 €	2 398 189.39 €
2031	2 398 189.39 €	711 514.27 €	* 84 475.45 €	* 795 989.72 €	1 686 675.12 €
2032	1 686 675.12 €	347 215.16 €	* 60 836.44 €	* 408 051.60 €	1 339 459.96 €
2033	1 339 459.96 €	362 946.56 €	* 48 674.32 €	* 411 620.88 €	976 513.40 €
2034	976 513.40 €	313 472.21 €	36 083.75 €	349 555.96 €	663 041.19 €
2035	663 041.19 €	328 548.79 €	23 414.55 €	351 963.34 €	334 492.40 €
2036	334 492.40 €	170 261.32 €	10 562.47 €	180 823.79 €	164 231.08 €
2037	164 231.08 €	164 231.08 €	5 328.39 €	169 559.47 €	0.00 €
		13 039 387.33 €	* 4 194 918.56 €	* 17 234 305.89 €	

EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU, DE L'ANNUITE ET DES EMPRUNTS NOUVEAUX

Encours de dette



4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	727 369	806 557	1 151 503	1 042 964	1 160 611	1 143 015	1 117 398	1 108 712	1 098 400
Evolution n-1 (en %)	-0,15 %	10,89 %	42,77 %	-9,43 %	11,28 %	-1,52 %	-2,24 %	-0,78 %	-0,93 %
Capital en euro	368 393	441 782	358 635	371 712	708 785	714 857	721 385	736 051	751 388
Intérêts en euro	358 975	364 775	792 868	671 252	451 825	428 158	396 014	372 660	347 013

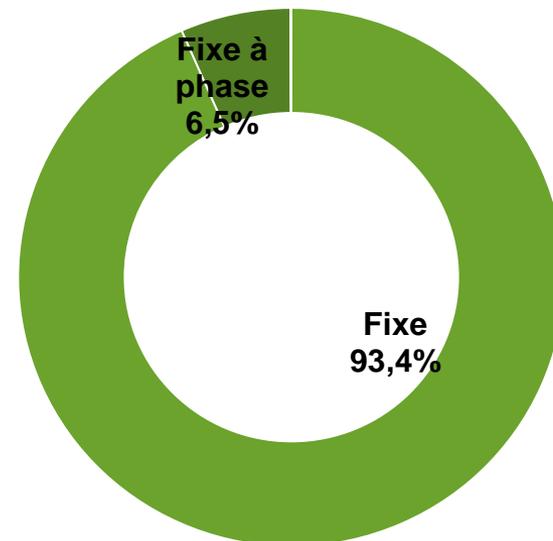
l'annuité de la dette en euro par habitant est dans la moyenne des communes de 5 à 10000 habitants : moyenne département : 133 €, Région : 101 €, France : 123 € (*source DGFIP 2016*)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	95	99	141	126	136	134	131	130	129
Capital	48	54	44	45	83	84	85	86	88
Intérêts	47	45	97	81	53	50	46	44	41

La structure de la dette au 01/01/2018

Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360) : 3,48%

Type de risque	Capital restant dû	Taux moyen
Fixe	11 511 588 €	3,59%
Fixe à phase	812 003 €	1,83%
Total	12 323 591 €	3,48%



La dette communale est sécurisée. 100 % de la dette est à taux fixe et classée 1 A dans la charte de bonne conduite, charte Gissler

une dette rigide... mais sécurisée

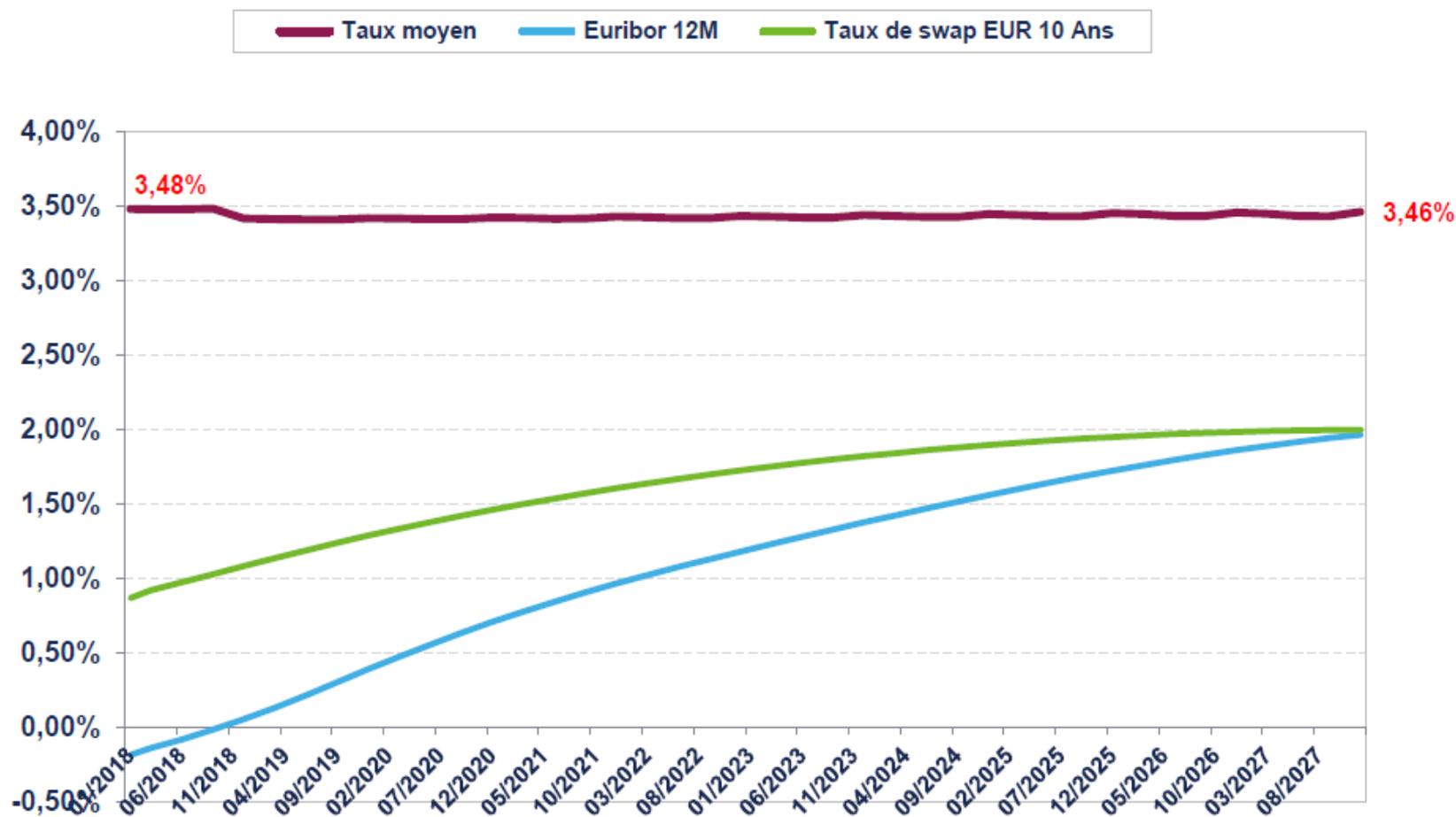
Chiffres-clés au 01/01/2018

Votre dette compte 9 emprunts, contractés auprès de 3 groupes bancaires.

Caractéristiques de la dette au :	01/01/2018	31/12/2016
Votre dette est de	12 323 591 €	13 039 387 €
Son taux moyen s'élève à	3,48%	3,48%
Sa durée résiduelle moyenne est de	17 ans et 6 mois	18 ans et 6 mois
Sa durée de vie moyenne est de	8 ans et 5 mois	9 ans

Taux moyen de votre dette au 01/01/2018

Date	01/01/2018
Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360)	3,48%



Ratio de désendettement :

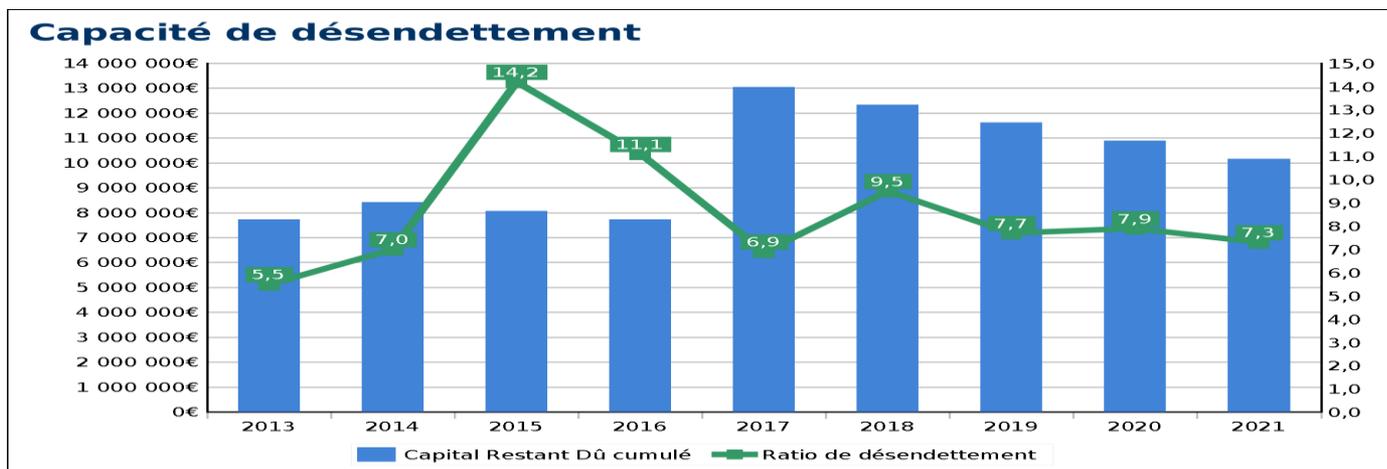
Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette en mobilisant la totalité de son épargne brute annuelle.

Ratio inférieur à 10 : zone verte

Ratio compris entre 10 et 15 : zone orange

Ratio supérieur à 15 : zone rouge

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio	5,5 ans	7 ans	14,2 ans	11,1 ans	6,9 ans	9,5 ans	7,7 ans	7,9 ans	7,3 ans



ZOOM SUR LA FISCALITE

5 - LA FISCALITE DIRECTE

5.1 - L'évolution des bases

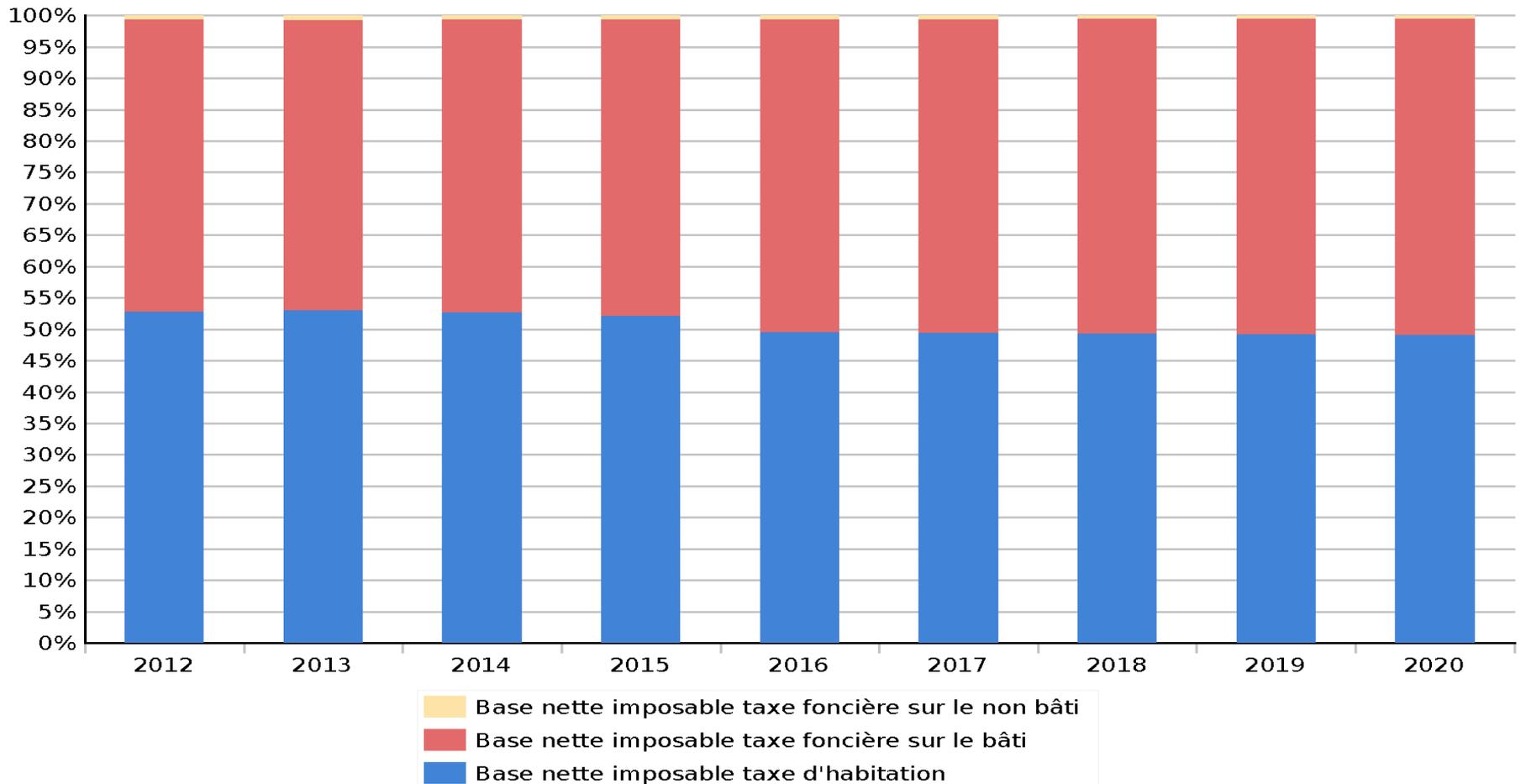
Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2013	9 648 202	8 431 964	130 544
2014	9 779 414	8 651 656	125 188
2015	10 197 709	9 248 721	127 168
2016	10 030 452	10 083 221	124 144
2017	10 119 993	10 500 280	124 536
2018	10 292 033	10 762 787	124 536
2019	10 466 997	11 031 857	124 536
2020	10 644 936	11 307 653	124 536
2021	10 825 900	11 590 344	124 536

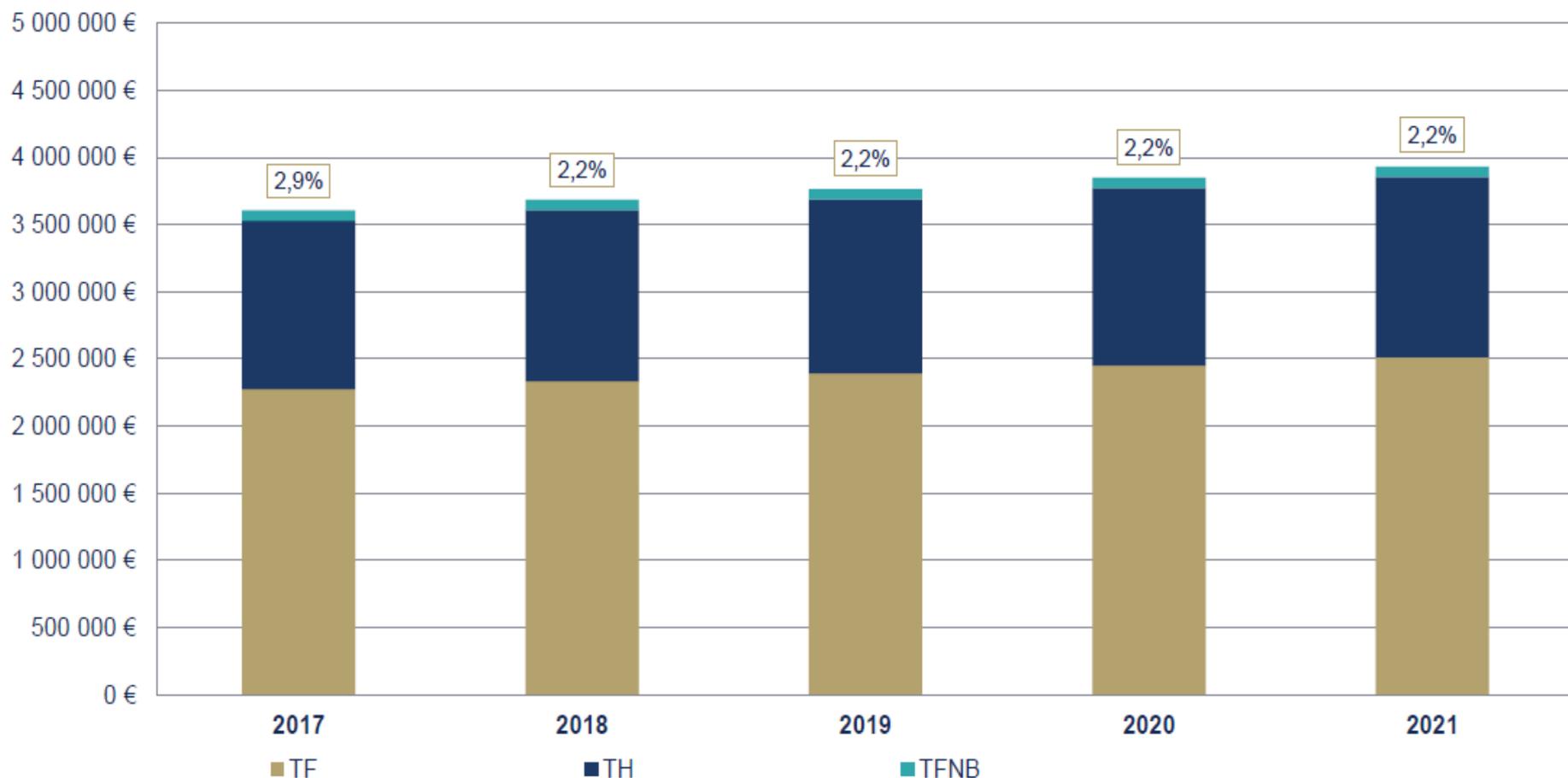
LES BASES FISCALES, évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire selon un coefficient voté chaque année en loi de finances, et d'autre part sous l'effet de variations physiques, les nouvelles constructions
Le coefficient de revalorisation national pour 2018 est de 1,20 %

Bases



Le produit de fiscalité directe en évolution même en tenant compte d'un gel des taux

Évolution du produit des contributions directes



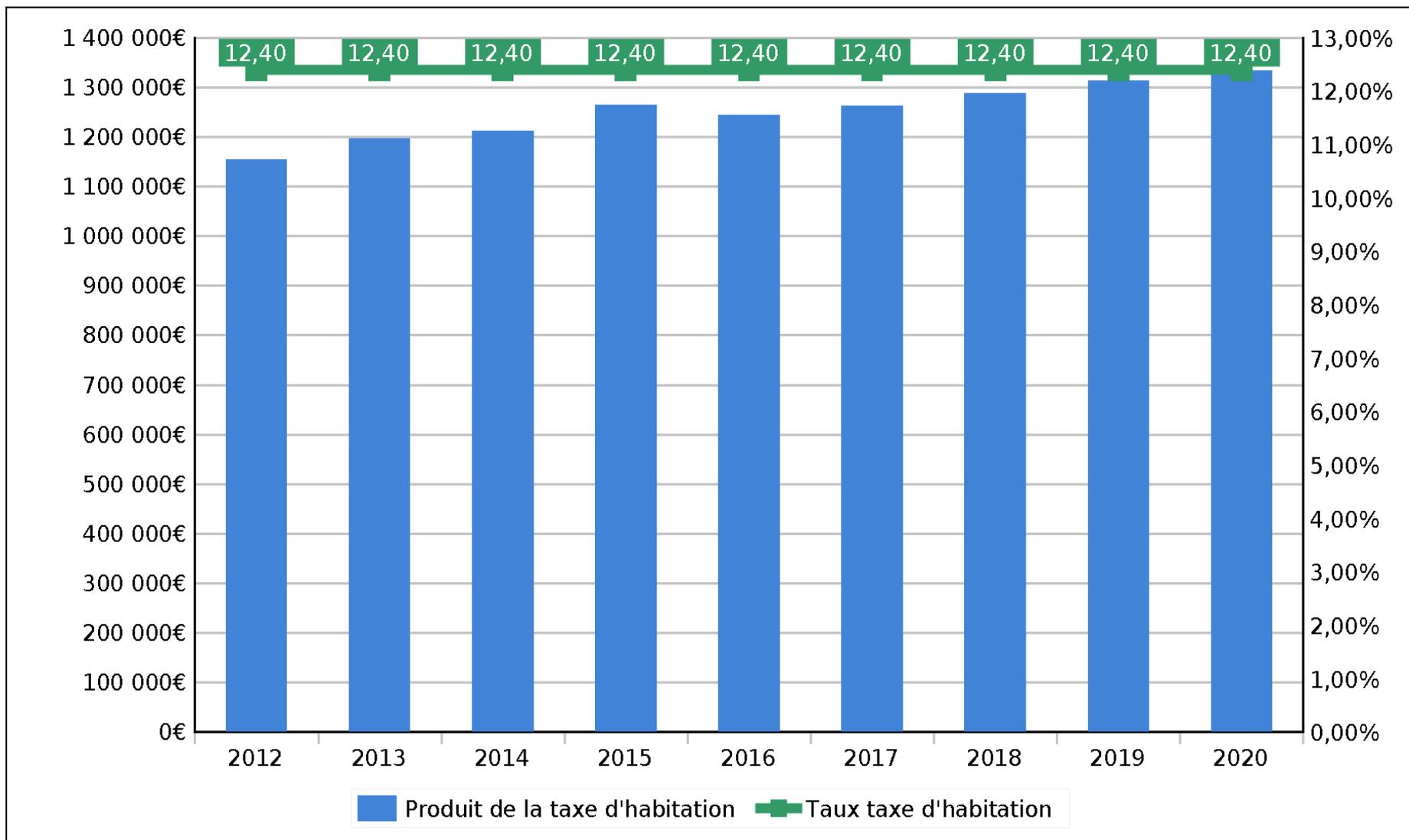
Le produit fiscal est à la hausse chaque année sous l'effet hausse de bases fiscales uniquement.

5.2 - Evolution des taux et des produits

TAXE D'HABITATION : une évolution du produit "prudente" qui tient compte d'une réforme opaque et indécise : 1,7 % par an

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2013	9 648 202	3,71 %	1 196 377	3,71 %	12,4 %	0 %
2014	9 779 414	1,36 %	1 212 647	1,36 %	12,4 %	0 %
2015	10 197 709	4,28 %	1 264 516	4,28 %	12,4 %	0 %
2016	10 030 452	-1,64 %	1 243 776	-1,64 %	12,4 %	0 %
2017	10 119 993	0,89 %	1 254 879	0,89 %	12,4 %	0 %
2018	10 292 033	1,7 %	1 276 212	1,7 %	12,4 %	0 %
2019	10 466 997	1,7 %	1 297 908	1,7 %	12,4 %	0 %
2020	10 644 936	1,7 %	1 319 972	1,7 %	12,4 %	0 %
2021	10 825 900	1,7 %	1 342 412	1,7 %	12,4 %	0 %

TAXE D'HABITATION : Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux



UNE TAXE D'HABITATION REFORMEE ET NON SUPPRIMEE

- A terme un dégrèvement pour 80 % des Français
- Une mise en place progressive pour les bénéficiaires
 - 2018 : - 30 %
 - 2019 : - 65 %
 - 2020 - -100 %

Un dégrèvement calculé sur la base des taux 2017

L'Etat se substitue aux contribuables dégrévés...mais

La collectivité conserve son pouvoir de taux

UN IMPACT DIFFICILE A CERNER POUR LES COMMUNES

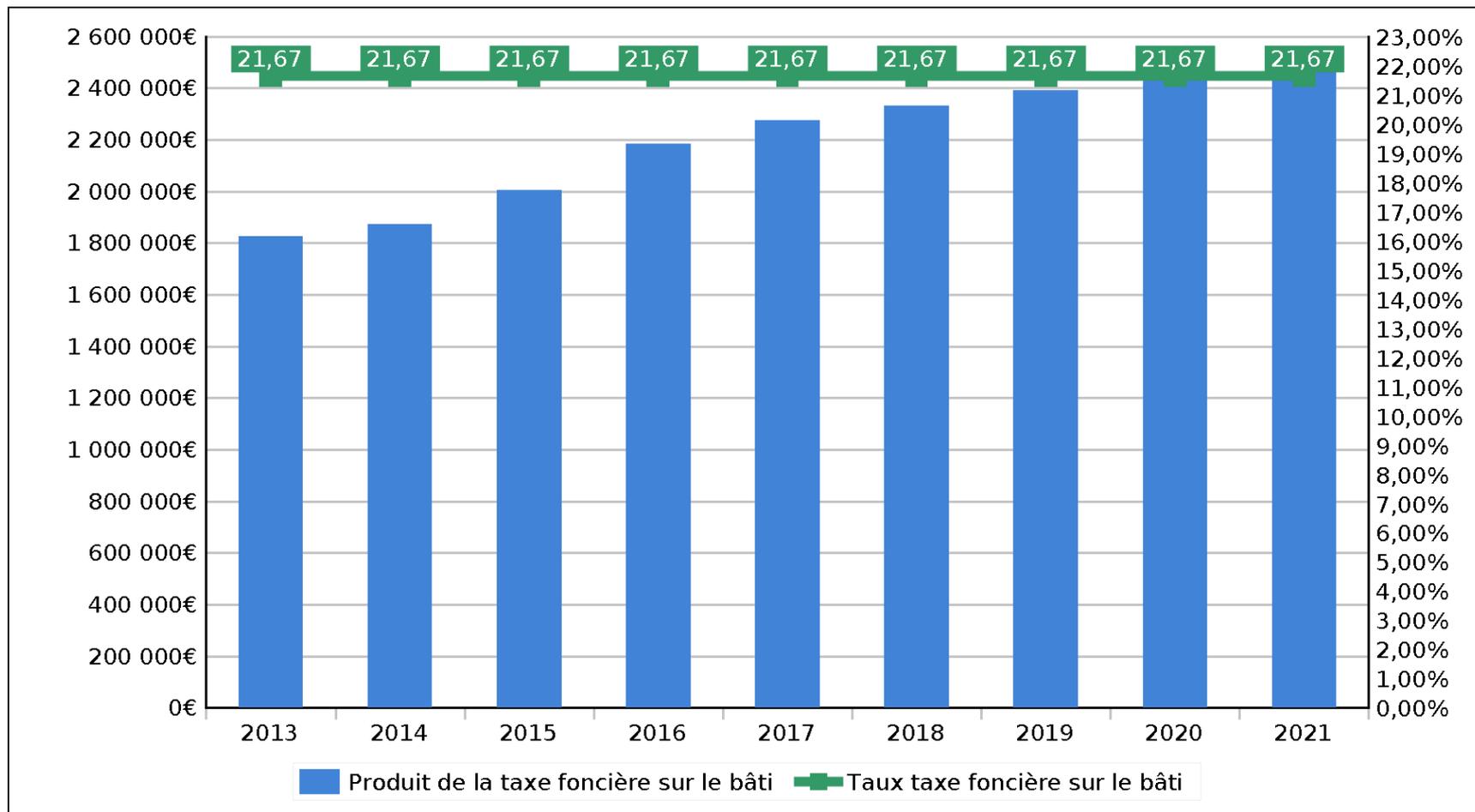
Quel impact pour les contribuables ? Quelle conséquences pour les collectivités ?

- Pour les contribuables :
 - Redonner du pouvoir d'achat à 80 % des contribuables
 - Des contribuables dégrevés qui supporteront les hausses de taux
- Pour les collectivités :
 - En principe une réforme fiscalement neutre
 - Conservation du pouvoir de modifier le taux et les abattements
 - **MAIS une déconnexion, pour une partie des contribuables, de l'appartenance à la commune**
 - **Une réforme prélude à une refonte globale de la fiscalité locale**

TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2013	8 431 964	2,95 %	1 827 207	2,95 %	21,67 %	0 %
2014	8 651 656	2,61 %	1 874 814	2,61 %	21,67 %	0 %
2015	9 248 721	6,9 %	2 004 198	6,9 %	21,67 %	0 %
2016	10 083 221	9,02 %	2 185 034	9,02 %	21,67 %	0 %
2017	10 500 280	4,14 %	2 275 411	4,14 %	21,67 %	0 %
2018	10 762 787	2,5 %	2 332 296	2,5 %	21,67 %	0 %
2019	11 031 857	2,5 %	2 390 603	2,5 %	21,67 %	0 %
2020	11 307 653	2,5 %	2 450 368	2,5 %	21,67 %	0 %
2021	11 590 344	2,5 %	2 511 628	2,5 %	21,67 %	0 %

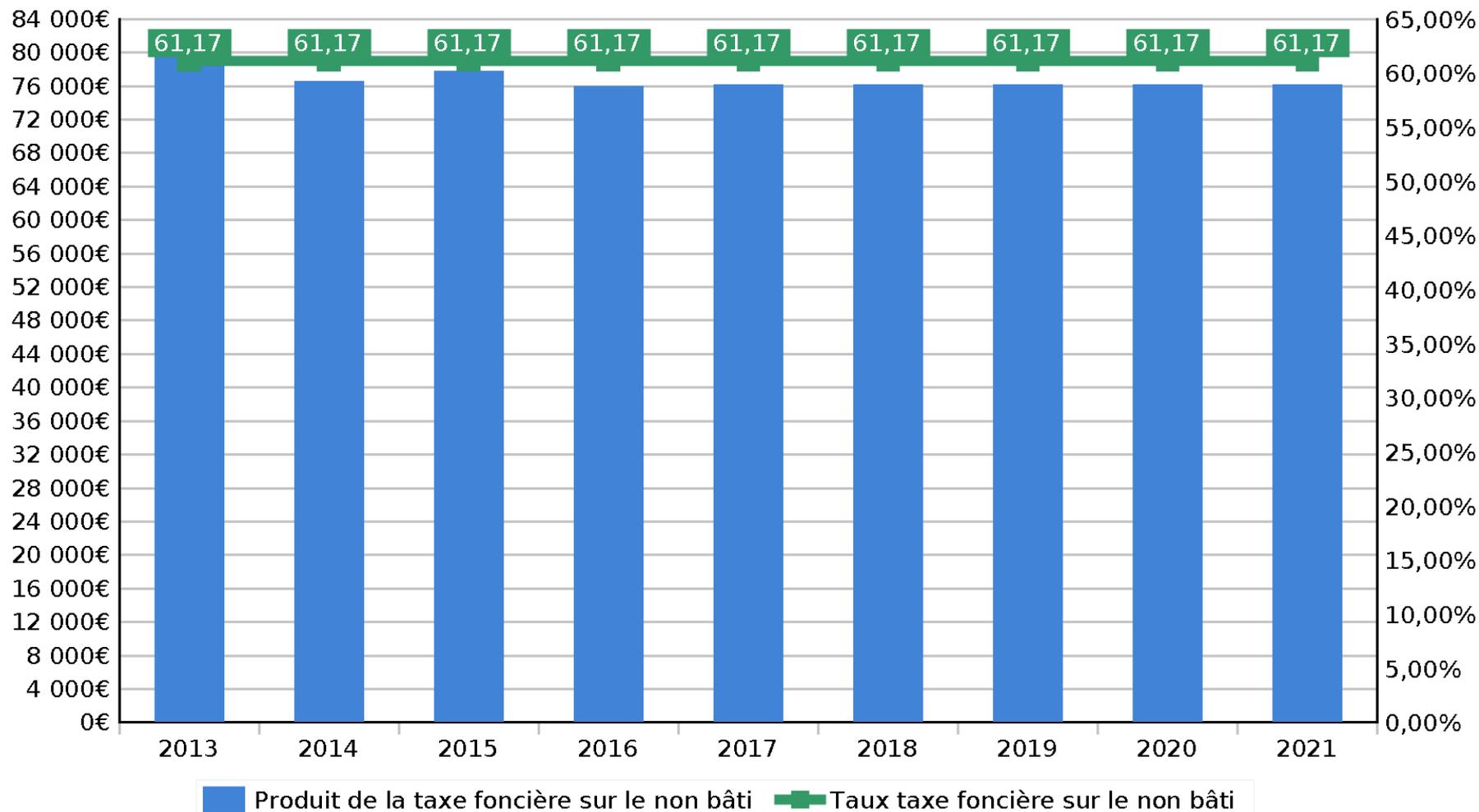
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES : Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux



TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	<i>Evol base TFNB</i>	Produit TFNB	<i>Evol produit TFNB</i>	Taux TFNB	<i>Evol taux TNB</i>
2013	130 544	4,88 %	79 854	4,88 %	61,17 %	0 %
2014	125 188	-4,1 %	76 577	-4,1 %	61,17 %	0 %
2015	127 168	1,58 %	77 789	1,58 %	61,17 %	0 %
2016	124 144	-2,38 %	75 939	-2,38 %	61,17 %	0 %
2017	124 536	0,32 %	76 179	0,32 %	61,17 %	0 %
2018	124 536	0 %	76 179	0 %	61,17 %	0 %
2019	124 536	0 %	76 179	0 %	61,17 %	0 %
2020	124 536	0 %	76 179	0 %	61,17 %	0 %
2021	124 536	0 %	76 179	0 %	61,17 %	0 %

TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES : Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux



Comparaison avec les communes voisines

TAXE HABITATION

	2014	2015	2016	2017
ENTRAIGUES	12,40	12,40	12,40	12,40
MONTEUX	13,29	13,95	13,29	13,95
PERNES LES FONTAINES	15,75	15,75	15,75	16,75
VEDENE	15,82	15,82	15,82	15,82
BEDARRIDES	13,87	13,87	13,87	13,87
COURHEZON	12,05	12,05	12,05	12,05
Taux moyen départemental	14,47	14,65	14,70	

TAXE FONCIERE BATI

	2014	2015	2016	2017
ENTRAIGUES	21,67	21,67	21,67	21,67
MONTEUX	19,40	20,37	20,37	
PERNES LES FONTAINES	20,00	20,00	20,00	
VEDENE	29,25	29,25	29,25	
BEDARRIDES	23,35	23,35	23,35	
COURHEZON	27,40	27,40	27,40	
Taux moyen départemental	22,16	22,79	23,83	

TAXE FONCIERE NON BATI

	2014	2015	2016	2017
ENTRAIGUES	61,17	61,17	61,17	61,17
MONTEUX	47,82	50,19	47,82	
PERNES LES FONTAINES	48,00	48,00	48,00	
VEDENE	75,00	75,00	75,00	
BEDARRIDES	76,68	76,68	76,68	
COURHEZON	84,40	84,40	84,40	
Taux moyen départemental	55,62	55,78	62,15	

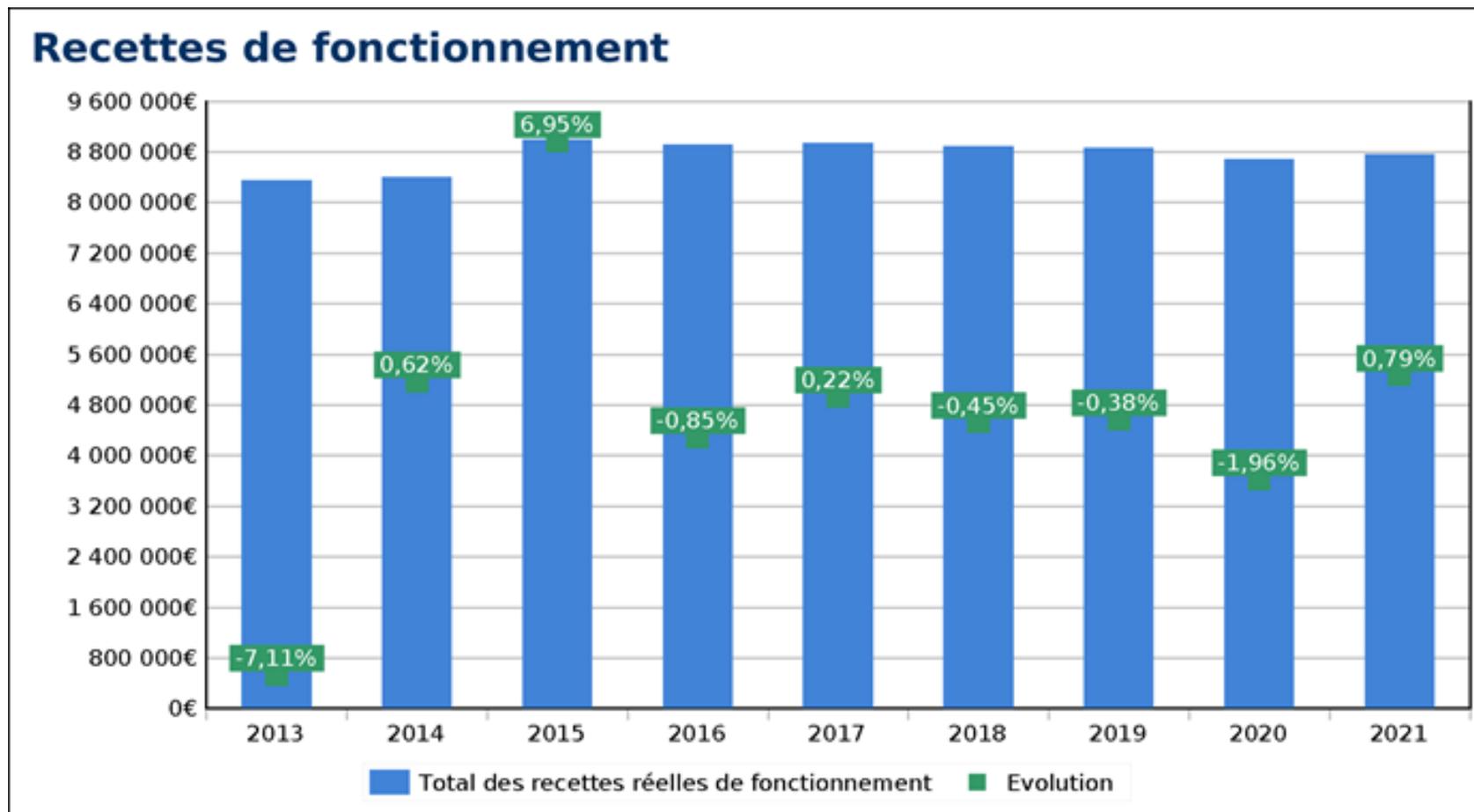
ZOOM SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

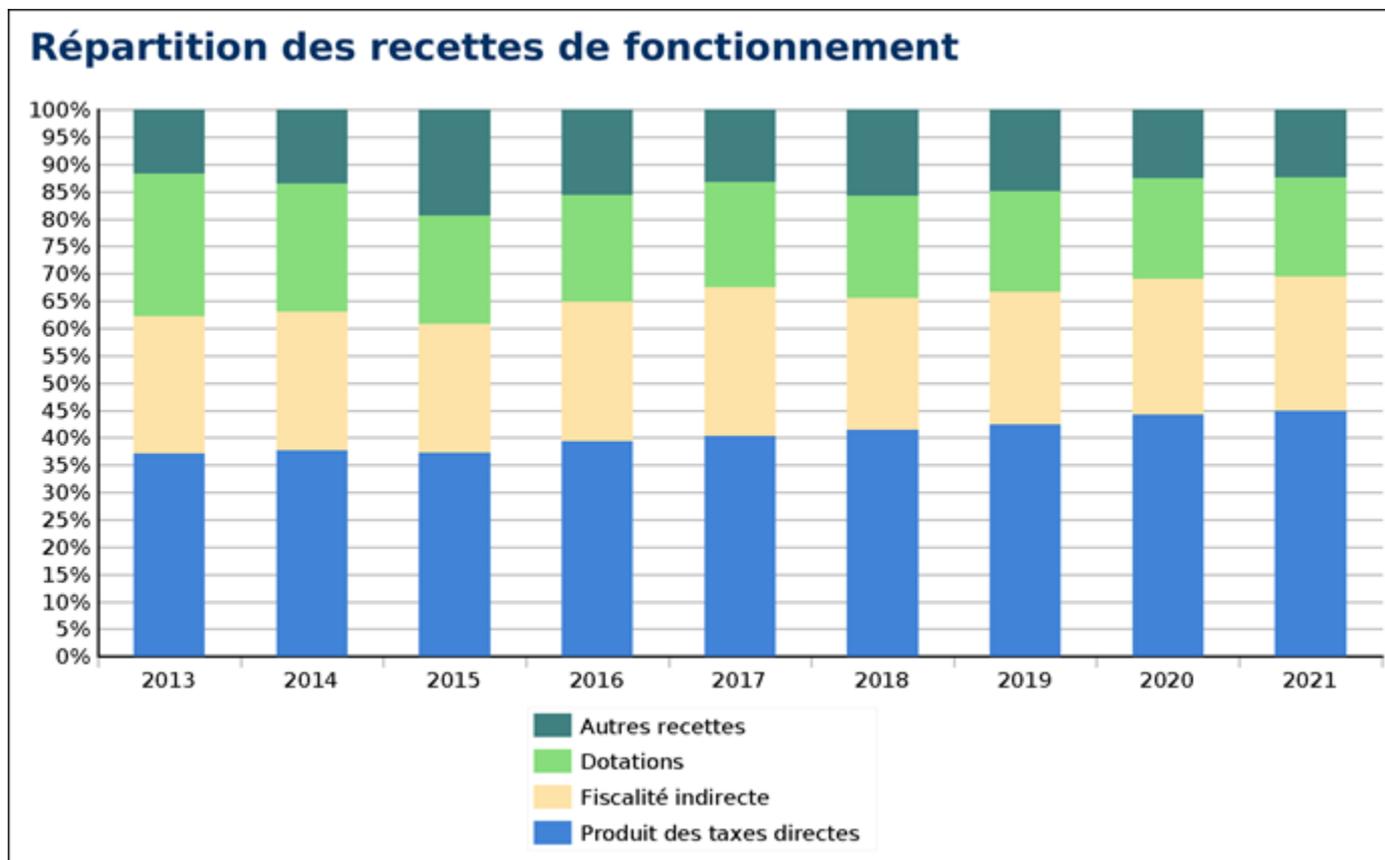
	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	0,59 %	4,78 %

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2013	8 357 169	-7,11 %	1 087
2014	8 408 734	0,62 %	1 030
2015	8 992 943	6,95 %	1 102
2016	8 916 502	-0,85 %	1 080
2017	8 935 767	0,22 %	1 048
2018	8 895 940	-0,45 %	1 043
2019	8 861 965	-0,38 %	1 039
2020	8 688 264	-1,96 %	1 019
2021	8 756 835	0,79 %	1 027

Evolution des recettes de fonctionnement : la prudence est de rigueur....



Proportionnellement la fiscalité représente une part de plus en plus importantes de nos recettes. Les dotations, de moins en moins



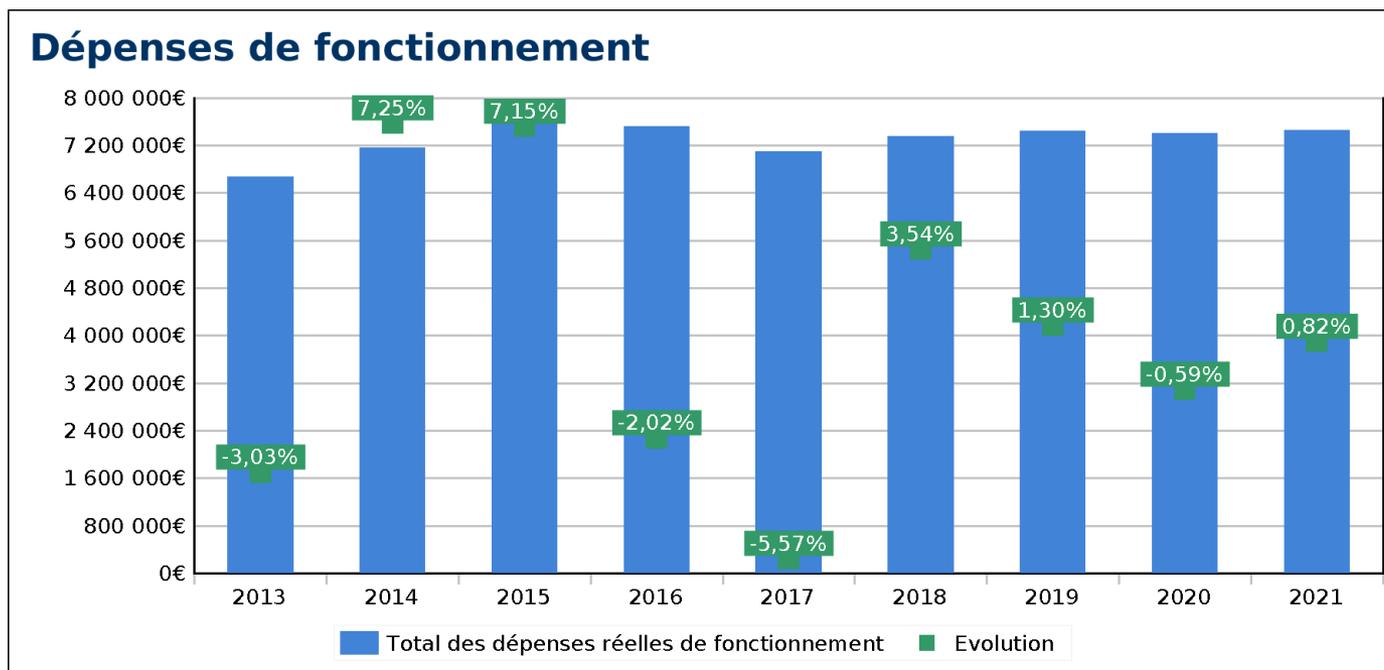
ZOOM SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

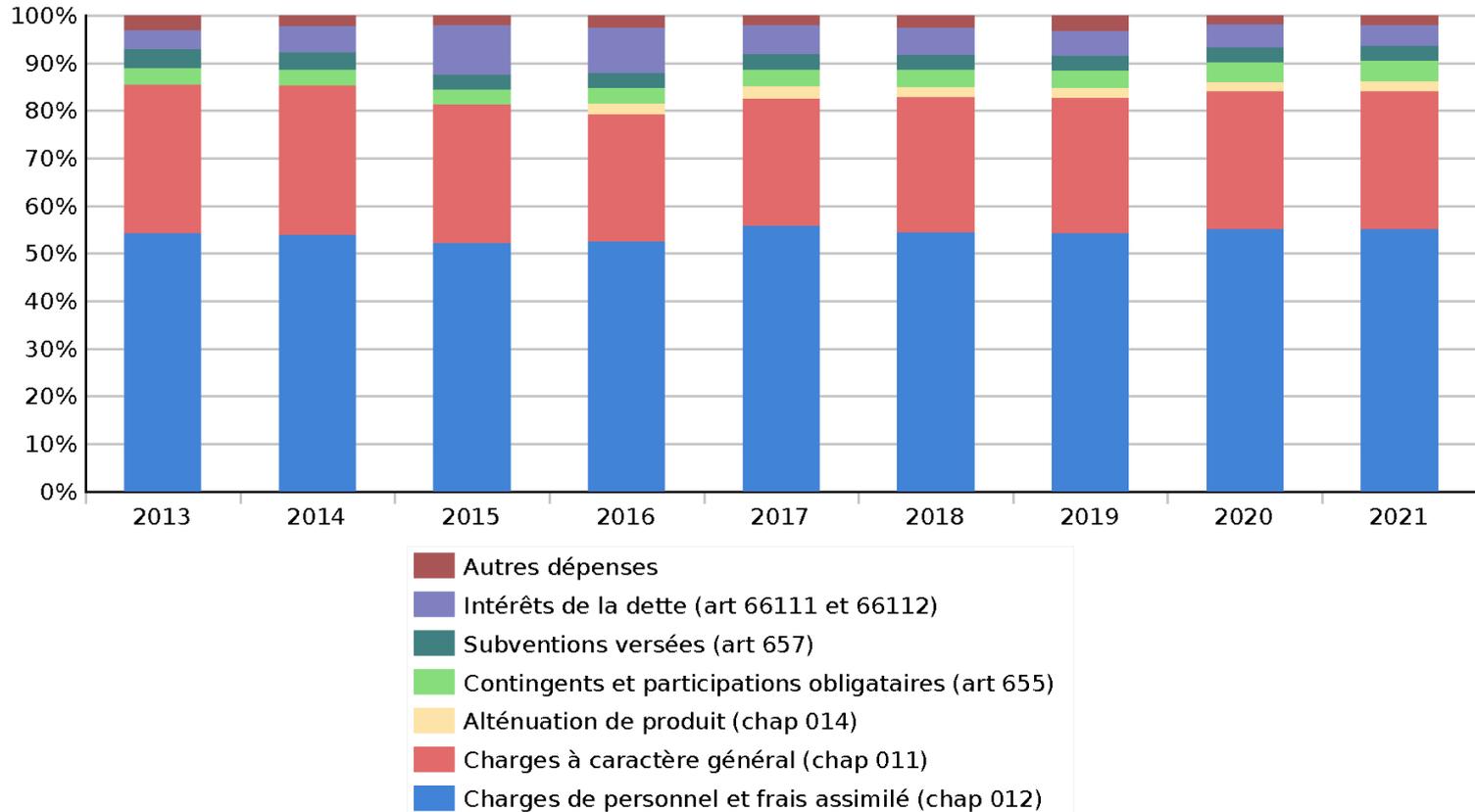
Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2013	6 677 037	-3,03 %	868
2014	7 161 357	7,25 %	878
2015	7 673 262	7,15 %	940
2016	7 518 379	-2,02 %	911
2017	7 099 882	-5,57 %	833
2018	7 351 127	3,54 %	862
2019	7 446 537	1,3 %	873
2020	7 402 393	-0,59 %	868
2021	7 462 812	0,82 %	875

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	1,4 %	11,77 %



Répartition des dépenses de fonctionnement



Retour sur 2017

Une capacité d' autofinancement retrouvée et stabilisée

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	1 877 346	1 524 624	1 336 549	1 849 375	2 233 495	1 652 971	1 811 441	1 658 531	1 641 036
Epargne brute	1 518 371	1 159 849	543 681	1 178 123	1 781 670	1 224 813	1 415 428	1 285 871	1 294 023
Epargne nette	1 149 977	718 067	185 047	806 411	1 072 884	509 956	694 043	549 820	542 636

2016 et 2017 : une capacité d'Epargne retrouvée.

2018 à 2021 : L'Epargne Nette ou capacité d'autofinancement, est stabilisée, selon les hypothèses retenues, à plus de 500 000 € par an.

- Des dépenses réelles de fonctionnement en diminution
- Des charges de personnel maîtrisées et stabilisées
- Des recettes réelles de fonctionnement sauvegardées
- Une épargne nette restaurée
- Une stabilisation des dépenses d'équipement
- Un fonds de roulement confortable

Des Marges de manœuvre retrouvées

Principales dépenses d'équipement 2017:

854 800 000 € dont :

Dépenses	Montants
Travaux de voirie	129 580€
Travaux de Vidéoprotection	110 021€
Travaux Place de la Fromental	34 800 €
Travaux de batiment	272 400€

Dépenses	Montants
-travaux services techniques	26 500€
Acquisition tondeuse, camion	59 840€
Etudes urbanisme PLU	12 930€
Matériel, mobilier, logiciel, équipement de voirie	130 841€

Dépenses	Montants
frais d'études voirie, batiments	40 600 €
Honoraires AMO - signalétique	15 120€



ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

Orientations 2018 à 2021

DOB 2018 : confirmer la maîtrise des dépenses

- **A RETENIR** : Malgré la baisse continue des Dotations, l'Épargne Nette a été restaurée en 2016 et 2017
Pour maintenir les capacités d'autofinancement, Ce DOB, effectivement est conditionné, par:
 - Continuer de maîtriser les Charges de personnel qui évoluent du fait des décisions gouvernementales (revalorisation des catégories B et C, revalorisation de la CSG, réformes diverses)
 - Maîtriser les charges à caractère général tout en renforçant l'entretien du patrimoine
 - Stabiliser les autres dépenses de gestion courantes

Des recettes de fonctionnement évaluées prudemment

- Stabilité des principaux tarifs des services municipaux
- Fiscalité : stabilité des taux communaux et estimation prudente des bases
- Fiscalité : pas de lisibilité de l'impact réel de la réforme de la TH
- DGF Forfaitaire : baisse de 3 % par an
- DSR : évolution annuelle + 3,5 %
- Attribution de compensation et FPIC : figée au niveau de 2017
- Participations (CAF) : stabilisée à un niveau moyen (785 k€)
 - **Bilan : une baisse globale estimée à 1 %**

Un Plan Pluriannuel d'Investissements raisonnable

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Bd St Roch Voirie	8 820	305 000	0	0	0	313 820
DIVERS BATIMENTS	109 243	150 000	150 000	150 000	150 000	709 243
DIVERS MATERIEL MOBILIER	354 462	310 000	300 000	300 000	300 000	1 564 462
Divers voirie	155 560	300 000	300 000	450 000	300 000	1 505 560
Reconstruction services techniques	28 596	1 100 000	750 000	0	0	1 878 596
Subvention équipement SDIS	0	0	50 000	50 000	100 000	200 000
Travaux Batiments marché	186 000	351 000	300 000	300 000	300 000	1 437 000
ecole Mauron	12 151	407 500	0	0	0	419 651
Total	854 832	2 923 500	1 850 000	1 250 000	1 150 000	8 028 332

Un financement des investissements sans recours à l'emprunt et avec des subventions certaines

	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne nette (a)	1 072 884	509 956	694 043	549 820	542 636
FCTVA (b)	573 631	192 285	140 227	479 571	295 272
Autres recettes (c)	178 324	100 000	80 000	80 000	80 000
Produit de cessions (d)	54 216	320 000	0	0	0
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	1 879 055	1 122 241	914 270	1 109 391	917 908
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	84 470	630 000	680 000	0	0
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	0	0
Financement total h = (e+f+g)	1 963 525	1 752 241	1 594 270	1 109 391	917 908



ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

Esquisse du Budget 2018

Recettes de Fonctionnement

chap	libellé	BUDGET 2017	PROJET BP 2018
oo2	Excédent reporté	500 955	1 000 000
64	Atténuation de charges	80 000	35 000
70	Produits des services	507 400	525 300
73	Impôts et taxes	5 707 089	5 783 021
74	Dotations et Participations	1 681 933	1 638 469
75	Autres produits	206 364	206 364
76	Produits financiers	305 359	305 360
77	Produits exceptionnels	14 076	0
	total Opérations Réelles	9 003 176	9 493 514
O42	travaux en régie	30 000	30 000
O42	cessions		
O42	amortissements subv equipt		
O40	ordre Transfert entre sections	30 000	30 000
O43	ordre vers section investst		
	total Opérations ordre	30 000	30 000
	TOTAL GENERAL	9 033 176	9 523 514

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

chap	libellé	BUDGET 2017	PROJET BP 2018
60	Achats	880 287	880 300
61	Services extérieurs	858 681	966 960
62	Autres Services extérieurs	517 079	516 903
635-637	Impôts et taxes	41 270	41 270
TOTAL 011	Charges Générales	2 297 317	2 405 433
TOTAL 012	Charges de personnel	4 075 177	4 048 612
65	Autres charges de gestion	799 526	929 727
66	Frais Financiers	451 555	440 000
67	Charges exceptionnelles	20 000	30 000
739	Reversement fiscalité	186 850	165 000
O22	Dépenses imprévues	52 090	89 742
	total Opérations Réelles	7 882 515	8 108 514
o23	Virement sect investissement	432 661	690 000
O42	indemnité emprunts		
O42	cessions		
O42	amortissements	718 000	725 000
	ordre Transfert entre sections	1 150 661	1 415 000
O43	ordre vers section investst		
	total Opérations ordre	1 150 661	1 415 000
	TOTAL GENERAL	9 033 176	9 523 514

Dépenses d'Investissement

chap	libellé	BP+DM 2017	PROJET BP 2018		
			RAR	Op.Nouv	BP 2018
oo1	Déficit reporté				0
O22	Dépenses imprévues	51 661		60 000	60 000
16	Rembourst emprunts	720 000		730 000	730 000
20	Immob incorporelles	286 737	51 306	163 694	215 000
21	Immob Corporelles divers	1 225 344	86 740	574 260	661 000
21	trav batiments op 131		48 605	558 919	607 524
23	Immob en cours (travaux)	2 843 061			
	<i>Mauron 012</i>		22 799	468 201	491 000
	<i>reonstrcution ST 136</i>		409 116	1 153 884	1 563 000
	<i>Bd St Roch 118</i>		28 148	277 272	305 420
	<i>allée des lucines</i>			160 000	160 000
	<i>trav voirie divers</i>		132 912	389 088	522 000
27	Autres Immob financières				0
					0
	total Opérations Réelles	5 126 803	779 626	4 535 318	5 314 944
	<i>variation n/n-1</i>				
O41	Opération Patrimoniales	200 000		100 000	100 000
O40	Op. d'ordre entre section	30 000		30 000	30 000
	total Opérations ordre	230 000	0	130 000	130 000
	TOTAL GENERAL	5 356 803	779 626	4 665 318	5 444 944

Recettes Investissement

chap	libellé	BP+DM 2017	PROJET BP 2018		
			RAR	Op.Nouv	BP 2018
oo1	Excédent reporté	2 261 984		2 344 485	2 344 485
o24	Produit des cessions	150 000		50 000	50 000
10222	FCTVA	573 631		192 285	192 285
10226	TAM	100 000		80 000	80 000
1068	Excédent Fonct Affecté			568 374	568 374
1321	Subvention Etat	719 000			0
	<i>mauron</i>		255 800		255 800
	<i>reonstrcution ST</i>		450 000		450 000
1322	Subvention Région	93 005			0
1323	Subvention Département	0	0		0
1328	Subvention autres			9 000	9 000
16	Emprunts réalisés	0			0
21	Immob Corporelles	91 410			0
23	Immob en cours(particip/trav)	17 112		0	0
27	Autres Immob Financières	0			0
	total Opérations Réelles	4 006 142	705 800	3 244 144	3 949 944
o21	virement section fonctioint	432 661		690 000	690 000
O40	cessions				0
O40	amortisst	357 000		364 000	364 000
O40	emprunt refinancé				0
O40	charges à répartir	361 000		361 000	361 000
	ordre Transfert entre sections	1 150 661		1 415 000	1 415 000
O41	oprération patrimoniales	200 000		80 000	80 000
	total Opérations ordre	1 350 661		1 495 000	1 495 000
	TOTAL GENERAL	5 356 803	705 800	4 739 144	5 444 944

Conclusion

- Les orientations budgétaires 2018 de la collectivités sont tournés vers la réalisation d'un programme d'investissements « raisonnables » définis dans le cadre du PPI 2017-2021, avec un peu plus de 8 millions de dépenses d'équipement, tout en désendettant la collectivité de près de 3 millions.
- Ces investissements porteront sur des projets structurants pour la ville et la population, dans des domaines impactant le quotidien des habitants (rénovation des voiries communales, rénovation des équipements scolaires, sportifs, culturels et associatif)
- Dans la perspective de la concrétisation de ces projets, la collectivité aborde l'exercice budgétaire 2018 avec une situation financière stabilisée, ancrée dans une volonté réaffirmée de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les ménages
- Pour autant la collectivité ne saurait d'affranchir de l'ensemble des réalités financières et économique qui l'entourent, qu'elles soient externes ou internes
- Ces réalités externes s'articuleront majoritairement sur les réformes que l'Etat mettra en œuvre et qui continueront d'impacter à la baisse les recettes de notre commune, notamment la mise en œuvre de la suppression de la taxe d'habitation et la pérennisation de la compensation annoncée, mais aussi du devenir de la contractualisation entre l'Etat et les organismes publics financeurs des actions municipales (contrat Enfance Jeunesse avec la CAF)
- Ces réalités internes, elles se matérialisent et se matérialiseront demain encore, par un travail, un engagement continu portant sur la réorganisation et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, nécessaires à pérenniser la bonne évolution des finances de la ville

Les budgets annexes:

PUP La Mayre :créé en 2017 pour concrétiser un projet structurant tant par le lien de transversalité géographique qui va étirer le centre-ville que par le lien sociologique qui va innerver la continuité urbaine des logements nécessaires au maintien des générations Entraiguoises pour rester « vivre au village »

Un budget annexe qui s'équilibrera de lui-même dans l'opération et qui ne devrait pas impacter le budget Principal

Les budgets annexes:

Le Moulin Vieux :créé en 2017 pour concrétiser un projet de lotissement communal de 3 parcelles libres de constructeur.

Estimation des travaux d'aménagement:

70 000€

Estimation des recettes de vente des 3 parcelles de terrains viabilisés :

310 000 €

A la fin de l'opération, le budget sera soldé et l'excédent sera reversé au budget principal

Les budgets annexes:

La Tasque : sera créé en 2018 pour concrétiser l'aménagement de ce secteur primordial de la commune.

- le secteur de la Tasque de 13,1 hectares se positionne en limite d'urbanisation sud de la commune. Il constitue une opportunité de structurer durablement l'entrée sud de la ville le long de la RD 912. L'enjeu est de valoriser l'image de l'entrée de la ville en termes urbain et paysagé, en répondant aux besoins tant en matière d'installation d'entreprises, que d'équipements publics structurant ou encore de logements.
- Le PLU donne la définition suivante : zone d'urbanisation future destinée à être urbanisée sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble (ZAC ou Permis d'aménager)
- La future caserne des Pompiers sera implanté dans cette zone

La consultation afin de désigner l' AMO est en cours

Merci de votre attention